Schéma de cohérence territoriale des Vosges Centrales

PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES

Projet de SCoT Arrêté

IIème révision - Version du 27 janvier 2020

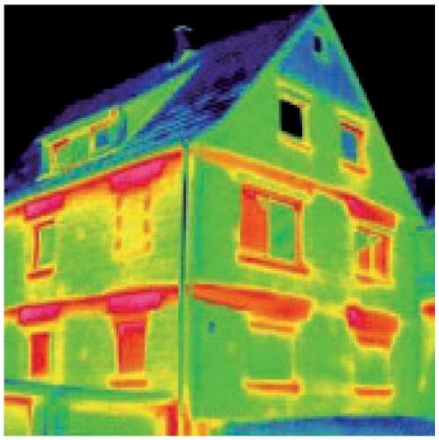

SCOT
Schéma de Cohérence Territoriale

SYNDICAT MIXTE
DU SCOT DES
VOSGES CENTRALES

LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES (PADD)

exprime le projet de territoire pour les Vosges Centrales à l'horizon 2030. Pivot du SCoT, il définit les grandes orientations en matière d'aménagement du territoire, de développement économique et social, d'environnement et d'urbanisme. Il est décliné dans le Document d'orientation et d'objectifs (DOO) en objectifs et orientations qui seront par la suite mis en œuvre par les acteurs territoriaux dans le cadre de leurs politiques sectorielles d'aménagement du territoire (PLH, PDU, Schéma de développement commercial, etc.) et de leurs documents et projets d'urbanisme (PLU, ZAC, opérations de lotissements, autorisations commerciales, etc.).

SOMMAIRE

PRÉAMBULE 7

Les 2 fils rouges du SCoT 8

> Le choix de rendre le territoire plus attractif, tout en optant pour une croissance démographique réaliste 8
> Le choix de faire de la transition énergétique un facteur de développement et de solidarité du territoire 9

Les 3 orientations du PADD 12

ORIENTATION 1 : Le rayonnement et le positionnement des Vosges Centrales 15

1.1 Conforter le positionnement stratégique des Vosges Centrales aux différentes échelles 16

> S'inscrire dans la dynamique du Sillon Lorrain pour mieux tirer profit du positionnement dans le Grand Est transfrontalier 16
> Renforcer le dialogue avec les territoires voisins 19
> Améliorer la desserte du territoire et renforcer l'ouverture vers et depuis le Sud 20

1.2 Amplifier le rayonnement et la notoriété du territoire 23

> Développer les fonctions et les équipements métropolitains 23
> Promouvoir la notoriété du territoire et sa qualité de vie 23
> Renforcer la vocation touristique du territoire 24

1.3 Renforcer et affirmer les spécificités économiques du territoire 26

> Réinsuffler un dynamisme économique 26
> Conforter les savoir-faire industriels et soutenir l'économie productive vers plus de compétitivité 26
> Positionner les Vosges Centrales comme terre d'innovations et d'excellence dans les domaines des éco-matériaux, de l'imagerie numérique et de la transition énergétique 28
> Déployer une offre présentielle de qualité et innovante répondant aux nouveaux besoins sociétaux et contribuant à la qualité de vie 29

1.4 Faire des Vosges Centrales un territoire d'excellence sur le plan énergétique 31

> Favoriser les économies d'énergie par des mesures de sobriété et d'efficacité 32
> Amplifier les initiatives d'économie circulaire 32
> Renforcer les capacités de production du territoire en énergies renouvelables et de récupération locales 33

1.5 Faciliter l'accueil des activités et des entreprises 34

> Prioriser et valoriser l'offre existante et en friches 34
> Diversifier l'offre d'accueil économique, afin de l'adapter aux besoins des entreprises 34
> Aménager un foncier et un immobilier économiques de qualité, attractif et innovant 35

ORIENTATION 2 : La solidarité et la complémentarité entre les territoires du SCoT 37

2.1 Préserver les grands équilibres spatiaux, entre espaces naturels et urbanisés 38

> Articuler le socle agricole, forestier et environnemental et l'armature territoriale 38
> Préserver les espaces naturels et leur fonctionnalité 39
> Maîtriser le développement urbain pour préserver l'espace agricole et assurer la pérennisation des sites agricoles 41
> Soutenir l'activité sylvicole et protéger la forêt 42

2.2 Consolider l'armature territoriale actuelle, par la polarisation et les mutualisations .. 43

> Structurer le territoire à partir d'une armature territoriale resserrée 43
> Renforcer les complémentarités entre pôles, bourgs et villages 45
> Conforter le maillage du territoire en équipements et services 46

2.3 Construire et renforcer l'accessibilité physique et numérique du territoire 48

> Optimiser la complémentarité des réseaux de transport en commun 48
> Articuler développement urbain et transport 49
> Développer les pratiques et les services de mobilités alternatives et décarbonées 49
> Renforcer la desserte numérique des Vosges Centrales en lien avec les stratégies communales et départementales 50

2.4 Optimiser la valorisation des ressources énergétiques territoriales 52

> Définir une stratégie territoriale de mobilisation du potentiel d'énergies renouvelables et de récupération 52

ORIENTATION 3 : La qualité de l'aménagement et du cadre de vie 55

3.1 Reconquérir les friches et améliorer la qualité urbaine et paysagère du territoire 56

> Lier attractivité du territoire et mise en valeur du patrimoine industriel et des paysages 56
> Reconquérir les friches urbaines, industrielles et commerciales 56
> Améliorer la qualité des aménagements 57
> Préserver et valoriser les paysages 57

3.2 Réduire la vacance et rééquilibrer le développement résidentiel 59

> Répondre aux besoins en logements de la population et développer une offre territorialement équilibrée et adaptée à chaque territoire des Vosges Centrales 59
> Maîtriser le développement de la vacance et améliorer la qualité du bâti existant 59
> Redonner une attractivité aux centres anciens 60
> Adapter l'offre d'habitat aux besoins et à la capacité financière de ses habitants 60

3.3 Disposer d'un appareil commercial dynamique et équilibré 62

> Maintenir l'équilibre entre le commerce de centre-ville et de périphérie 62

3.4 Préserver les ressources naturelles, la santé et le bien-être des habitants dans l'anticipation du changement climatique 63

> Maîtriser la ressource foncière 63
> Lutter contre le changement climatique et s'y adapter 63
> Préserver la qualité de l'air du territoire 64
> Réduire la vulnérabilité du territoire face aux risques et aux nuisances 65
> Préserver la qualité et la disponibilité de l'eau 65
> Réduire et valoriser les déchets 66

3.5 Produire des énergies renouvelables respectueuses du cadre de vie 67

> Limiter et compenser les impacts environnementaux de la production en énergies renouvelables 67

PRÉAMBULE

Les 2 fils rouges du SCoT

Le territoire des Vosges Centrales aborde une période charnière de son développement. Depuis l'approbation du 1er SCoT en décembre 2007, le contexte institutionnel et socio-économique s'est profondément renouvelé. Le SCoT doit ainsi composer avec un contexte en évolution rapide, pour construire une nouvelle page de son développement. À cette fin, il poursuit une double ambition principale : celle de renforcer l'attractivité des Vosges Centrales et de viser l'autonomie énergétique. Il en résulte des choix d'aménagement fondateurs. Pensés comme complémentaires et au service de la qualité de vie, ces choix expriment la conviction que le développement du territoire n'est réalisable que s'il bénéficie à tous et valorise l'ensemble des ressources et talents.

> *Le choix de rendre le territoire plus attractif, tout en optant pour une croissance démographique réaliste*

Le précédent SCoT affichait un objectif de croissance démographique ambitieux de 8 % sur 20 ans (soit 0,4 % par an). Avec une croissance en moyenne annuelle de 0,19 % observée entre 2007 et 2014, cet objectif n'a pu être atteint malgré les efforts engagés. C'est pourquoi il a été fait le choix de construire le projet d'aménagement du SCoT sur les projections démographiques établies par l'INSEE, qui prévoient une croissance estimée à 0,059 % en moyenne par an entre 2014 et 2030, soit + 1 134 habitants en 16 ans (scénario médian).

Toutefois, cette progression n'est pas linéaire (0,079 % par an entre 2014 et 2024, puis 0,025 % entre 2024 et 2030) et demeure fragile. Le scénario établi par l'INSEE constitue en effet une prolongation des tendances passées : il entérine le maintien d'un solde migratoire négatif sur les Vosges Centrales, ainsi que la baisse de la population au-delà de 2030. C'est pourquoi le SCoT définit le redressement du solde migratoire comme enjeu majeur.

Dans un contexte de forte concurrence des territoires à l'échelle nationale et européenne ainsi que de vieillissement des populations, le territoire des Vosges Centrales doit en effet améliorer son attractivité en direction de nouvelles populations, qu'il s'agisse de séduire et retenir :

> Les entreprises, les actifs et les investissements,
> Les ménages et les familles,
> Les étudiants et leur donner envie d'entamer leur parcours professionnel sur le territoire,
> Les touristes et prolonger la durée de leur séjour.

Si seules les grandes métropoles bénéficient de la concentration des dynamiques de métropolisation, les agglomérations de taille moyenne et leurs bassins de vie peuvent également tirer leur épingle du jeu, en misant sur leur capacité à se démarquer et à capter des flux économiques et résidentiels à partir de leurs spécificités. Relever le défi de l'attractivité implique dès lors pour les Vosges Centrales de cibler les domaines sur lesquels le territoire doit viser l'excellence (pour faire la différence), tout en corrigeant les déséquilibres territoriaux (pour veiller à la cohérence).

Pour créer les conditions d'une attractivité renouvelée, le SCoT repose sur la valorisation et la mise en action de l'ensemble des atouts des Vosges Centrales.

Le territoire peut en effet s'appuyer sur son histoire, les hommes qui le font vivre et ses ressources et potentiels propres :

> Ceux d'un territoire de l'innovation et de la créativité dans les domaines du numérique, du bois et de l'économie circulaire,

> Ceux d'un territoire de savoir-faire à l'histoire industrielle riche,

> Ceux d'un territoire de destination touristique et culturelle,

> Ou encore ceux d'un SCoT pilote en matière de transition énergétique et de production d'Energies renouvelables et de récupération (EnR&R).

Ce choix du renforcement de l'attractivité du territoire se traduit tant en matière économique (redéploiement du tissu productif, le renforcement de la vocation touristique, adaptation de l'offre foncière à destination des entreprises, etc.) que de qualité de l'aménagement du territoire. Il implique également la mise en place de partenariats consolidant le rayonnement et l'accessibilité du territoire à l'échelle du Grand Est et du Nord Franc-Comtois.

Renforcer l'attractivité, c'est aussi faire le choix de renforcer la solidarité et les complémentarités entre les différentes composantes des Vosges Centrales, afin que les fruits du dynamisme profitent à tous.

La diversité du territoire est en effet source de richesse si elle s'exprime en termes de complémentarités, et non de concurrence. L'espace urbain et l'espace rural ont chacun des fonctions différentes et génèrent des aménités nécessaires l'un à l'autre. Le Sillon Mosellan, l' axe Epinal-Mirecourt encore le Val de Vôge ont ainsi des rôles distincts à jouer.

À travers ses orientations et objectifs, le SCoT décline d'un projet d'aménagement global au service de tous les habitants des Vosges Centrales. Il veille en particulier à contrebalancer les phénomènes de spécialisation qui peuvent amener à un décrochage de certains territoires, ainsi qu'à permettre l'accès par tous à une offre de services et d'équipements adaptée.

Pour cela, il s'appuie sur deux principes d'aménagement transversaux :

> La préservation et la valorisation des ressources, qu'elles soient écologiques, agricoles, forestières, paysagères ou énergétiques,

> La consolidation de l'armature territoriale, grâce à la priorité donnée au renouvellement urbain, à la maîtrise de la vacance et à la reconquête des friches, ou encore à la ville des courtes distances, et l'optimisation de la complémentarité des réseaux de transports en commun.

Ce principe de solidarité et de complémentarité implique également une mise en cohérence des politiques publiques ainsi qu'une meilleure articulation des initiatives publiques et privées. Aussi, au-delà du projet commun que constitue le SCoT, la mutualisation des moyens et le renforcement du dialogue entre les territoires et les acteurs est affiché comme un enjeu pour réussir la mise en œuvre du SCoT.

> *Le choix de faire de la transition énergétique un facteur de développement et de solidarité du territoire*

Le SCoT fait de la transition énergétique un élément moteur de son développement économique et social, qu'il identifie comme :

> Un facteur de différenciation et d'exemplarité,

> Un levier de création de valeur et de richesse,

> Un outil de solidarité entre les territoires et les bassins de proximité du SCoT,

> Un axe d'adaptation au changement climatique, et d'amélioration de la qualité de l'air.

L'objectif est de projeter un aménagement du territoire visant l'autonomie énergétique à l'horizon 2050, soit un "Territoire à Énergie Positive" (TEPOS) tel que défini par la loi, c'est-à-dire un territoire recherchant l'équilibre entre la consommation et la production d'énergie à l'échelle locale en réduisant autant que possible les besoins énergétiques et dans le respect des équilibres des systèmes énergétiques nationaux.

Cette ambition implique l'émergence d'un nouveau modèle énergétique au niveau local, reposant sur l'articulation avec le même niveau d'effort d'actions en matière de :

> Réduction des consommations énergétique, par la mise en place d'une organisation territoriale porteuse de sobriété et d'efficacité énergétiques : polarisation du développement autour d'une armature territoriale renforcée, maîtrise de l'étalement urbain, réhabilitation du parc, développement des mobilités décarbonées…

> Développement des EnR &R, en augmentant progressivement leur part dans la consommation finale, afin de couvrir à l'horizon 2050 l'ensemble des besoins en énergie du territoire, dans une logique de préservation des ressources énergétiques du territoire et de maintien de la qualité du cadre de vie.

À cette fin, le SCoT se positionne comme un levier efficace d'incitation et d'impulsion de la dynamique d'un territoire à énergie positive, permettant de mettre davantage en cohérence la planification des systèmes énergétiques avec l'aménagement du territoire, en lien avec l'ensemble des acteurs concernés. Il s'appuie sur :

> L'intégration de la problématique énergétique dans l'ensemble des orientations du PADD, de façon transversale,

> L'anticipation de l'intégration des EnR&R dans les réseaux énergétiques ainsi qu'au plan spatial, à l'échelle des projets d'aménagement et du bâti.

L'attractivité
comme enjeu majeur

Excellence ***Cohérence***

1 ***Le rayonnement et le positionnement des Vosges Centrales***

2 ***La solidarité et la complémentarité entre les territoires du SCoT***

3 ***La qualité de l'aménagement et du cadre de vie***

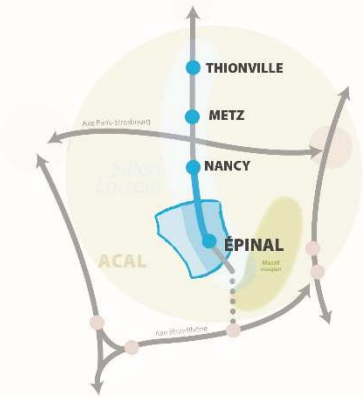

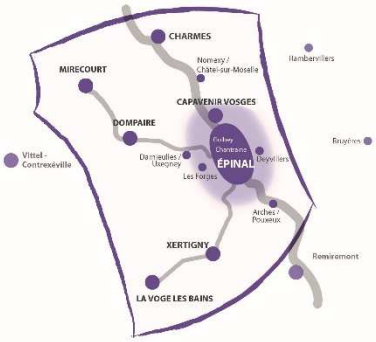

La transition énergétique
comme facteur de développement et de solidarité

La mise en oeuvre comme défi

PLANIFICATION | POLITIQUES PUBLIQUES | PARTENARIATS

Les 3 orientations du PADD

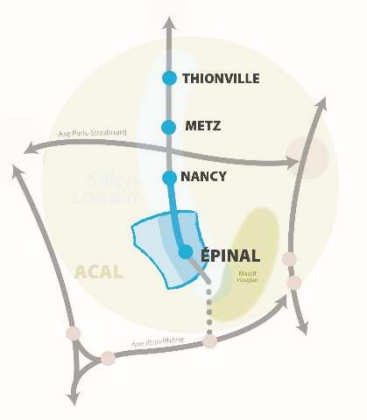

L'ÉCHELLE DU GRAND TERRITOIRE

Le rayonnement et le positionnement des Vosges Centrales

Le PADD y pose la problématique du positionnement des Vosges Centrales, au-delà de ses limites administratives, et définit les relations du territoire avec son environnement.

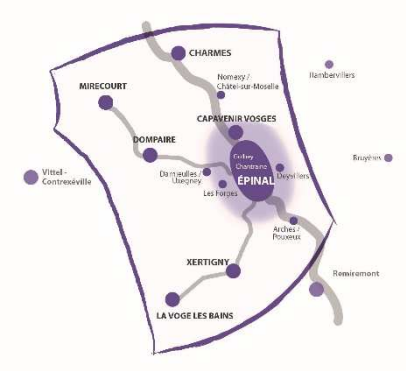

L'ÉCHELLE DU SCOT

La solidarité et la complémentarité entre les territoires des Vosges Centrales

Le PADD y aborde les questions d'organisation spatiale et de fonctionnement interne, avec un maître mot : équilibre.

L'ÉCHELLE DE LA PROXIMITÉ

La qualité de l'aménagement et du cadre de vie

Elle recouvre la façon dont les habtants vivent au quotidien leur environnement. Le PADD y traitera notamment les enjeux de la reconquête des friches, de la résorption de la vacance, de la qualité urbaine et paysagère, de la santé et de la lutte contre le changement climatique.

ORIENTATION 1 :

Le rayonnement et le positionnement des Vosges Centrales

1-1
Conforter le positionnement stratégique des Vosges Centrales aux différentes échelles

1-2
Amplifier le rayonnement et la notoriété du territoire

1-3
Renforcer et affirmer les spécificités économiques du territoire

1-4
Faire des Vosges Centrales un territoire d'excellence sur le plan énergétique

1-5
Faciliter l'accueil des activités et des entreprises

1-1 Conforter le positionnement stratégique des Vosges Centrales aux différentes échelles

> *S'inscrire dans la dynamique du Sillon Lorrain pour mieux tirer profit du positionnement dans le Grand Est transfrontalier*

Le rayonnement et l'attractivité du territoire des Vosges Centrales passent par sa capacité à conforter son positionnement et son inscription dans le Grand Est transfrontalier, et à s'inscrire dans les réseaux de coopérations avec les territoires voisins. Seule région française ouverte sur quatre pays européens, la Région Grand Est se situe en effet au centre d'un grand bassin européen d'emploi et de population. Elle se trouve en contact avec l'Île de France et le Bade-Wurtemberg qui rassemblent chacun plus de 10 millions d'habitants. Pour le SCoT, il s'agit de mieux valoriser cet ancrage territorial et de saisir les opportunités offertes par une grande région transfrontalière et diverse, en intensifiant ses échanges et en recherchant les complémentarités avec l'ensemble des territoires voisins.

En renforçant les coopérations trans-frontalières en direction du Luxembourg, de la Belgique, de l'Allemagne et de la Suisse : en particulier, sera visé le renforcement et le développement de partenariats opérationnels en matière de culture, de formation, d'enseignement supérieur, de tourisme, de recherche et d'innovation (notamment dans le cadre du pôle Image et des pôles de compétitivité Fibres-Énergievie et Matéralia). En outre, des coopérations institutionnelles et collaboratives pourraient utilement être intensifiées sur les enjeux de grande accessibilité, de mobilité, d'économie touristique ou encore de valorisation d'espaces naturels remarquables, notamment dans le cadre de la Grande Région Est.

En confortant Épinal comme porte d'entrée Sud du Sillon Lorrain : il s'agit également pour le SCoT de s'appuyer sur la dynamique initiée dans le cadre du Pôle métropolitain européen du Sillon Lorrain. Totalisant 1,4 millions d'habitants, ce pôle regroupe autour d'une coopération institutionnelle renouvelée les villes d'Épinal, Nancy, Metz et Thionville ainsi que leurs intercommunalités. Cette dynamique métropolitaine a notamment pour objectif de développer l'attractivité du territoire, de mettre en cohérence les politiques de développement au profit d'un développement territorial équilibré et de renforcer la mobilité au sein du territoire. La consolidation des liaisons ferroviaires avec Metz et le Nord de la Lorraine (cadencement, correspondance d'horaire, etc.) est à cet égard un enjeu fort pour le SCoT, de même qu'avec l'Allemagne (Manheim / Francfort) via la gare Lorraine TGV (sans passage par Strasbourg).

De plus, il s'agira de valoriser le potentiel de l'aeroport d'Epinal-Mirecourt dans l'amélioration de l'accessibilité du territoire et d'intégrer la régénération de la ligne Nancy-Mirecourt-Merrey à l'horizon 2025. Complément sur les enjeux régionaux pour Mirecourt (aéroport, ligne Nancy-Merey).

La mise en réseau des équipements à l'échelle de ce large bassin de vie et la mutualisation des ingénieries des collectivités représentent également un axe de coopération.

En renforçant la coopération liée à la transition énergétique : l'ensemble des communes du Sillon Lorrain se démarquent dans le domaine de l'énergie. Tout d'abord, elles sont toutes certifiées CIT'ERGIE. Ensuite, chacune des villes et leurs intercommunalités présentent des références sur l'énergie :

> Épinal : réseau de chaleur bois, économie circulaire, éco-matériaux,

> Metz : régie communale de l'énergie,

> Nancy : référente sur la valorisation des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) des particuliers et l'achat groupé de l'énergie,
> Thionville : référente sur les véhicules électriques et l'autopartage, sur la trigénération avec le projet de recherche et développement SODEGER visant à expérimenter le procédé du "power to gaz" (stockage sous forme de gaz de l'électricité produite par l'énergie du vent).

Pour s'inscrire dans cette dynamique et se démarquer, les intercommunalités ont tout intérêt à intégrer aussi la démarche de certification CIT'ERGIE et étudier une dynamique collective d'investissement pour optimiser la valorisation du potentiel en énergies renouvelables et mutualiser l'achat d'énergie et d'équipements en lien avec la transition énergétique.La R&D sur les réseaux intelligents (problématiques de stockage et de flexibilité des réseaux énergétiques, notamment) peut également être un point de coopération à développer.

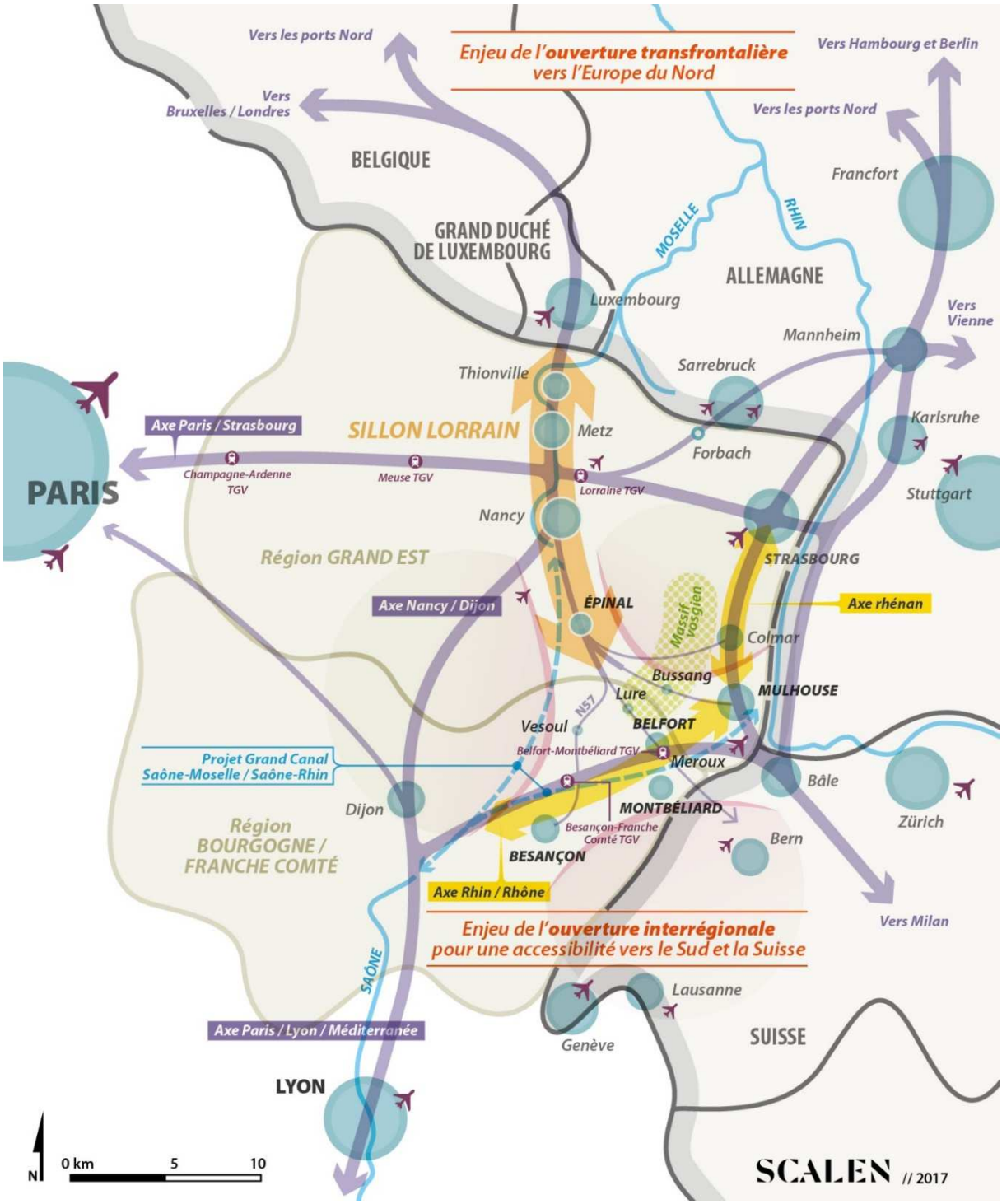
Vers les ports Nord
Enjeu de l'ouverture transfrontalière vers l'Europe du Nord
Vers Hambourg et Berlin
Vers Bruxelles / Londres
Vers les ports Nord
BELGIQUE
Francfort
MOSELLE
RHIN
GRAND DUCHÉ DE LUXEMBOURG
ALLEMAGNE
Luxembourg
Vers Vienne
Mannheim
Thionville
Sarrebruck
Karlsruhe
Axe Paris / Strasbourg
SILLON LORRAIN
Metz
Forbach
PARIS
Champagne-Ardenne TGV
Meuse TGV
Lorraine TGV
Stuttgart
Nancy
Région GRAND EST
STRASBOURG
Axe Nancy / Dijon
ÉPINAL
Massif vosgien
Axe rhénan
Colmar
Bussang
Lure
MULHOUSE
N57
Vesoul
BELFORT
Belfort-Montbéliard TGV
Projet Grand Canal Saône-Moselle / Saône-Rhin
Meroux
Bâle
Dijon
MONTBÉLIARD
Zürich
Besançon-Franche Comté TGV
Région BOURGOGNE / FRANCHE COMTÉ
Bern
BESANÇON
Axe Rhin / Rhône
Vers Milan
Enjeu de l'ouverture interrégionale pour une accessibilité vers le Sud et la Suisse
SAÔNE
Lausanne
Axe Paris / Lyon / Méditerranée
Genève
SUISSE
LYON
N
0 km
5
10
SCALEN // 2017

> *Renforcer le dialogue avec les territoires voisins*

Afin d'anticiper les stratégies et les orientations de développement définies par les territoires voisins, le SCoT des Vosges Centrales affirme la nécessité de développer le dialogue avec ces territoires, notamment par :

Le renforcement des collaborations avec l'agglomération nancéienne : cet objectif passe par le maintien, voire l'amélioration, du lien ferré avec Nancy et la garantie d'un niveau de service suffisant et adapté à des déplacements quotidiens (en s'assurant que l'infrastructure bénéficie de travaux de maintenance pour préserver et améliorer sa vitesse commerciale). Le secteur de Mirecourt-Dompaire doit également pouvoir compter sur une bonne liaison au pôle spinalien et à l'agglomération nanceienne en s'appuyant sur le TER Nancy-Epinal en complément de la liaison Vittel-Mirecourt-Nancy. Il s'agit plus globalement de renforcer et d'approfondir les différentes coopérations avec la Métropole du Grand Nancy et le Sud Lorraine, notamment en matière de mise en réseau d'équipements structurants d'échelle métropolitaine.

L'ouverture vers Belfort et les territoires de la Franche-Comté : la proximité du territoire avec les agglomérations de Belfort et Montbéliard, et plus largement l'axe Rhin-Rhône est une chance ouvrant les Vosges Centrales vers Mulhouse et les agglomérations suisses (via la plateforme aéroportuaire de Mulhouse-Bâle). Pour le SCoT, il s'agit de mieux valoriser cet ancrage territorial et ses potentialités, en instaurant un dialogue avec ces territoires et en confortant la desserte interregionale (routière et ferroviaire) de l'axe Nancy-Épinal-Belfort.

Le développement des relations avec les territoires du Massif vosgien et l'Alsace : bien que non situé sur le territoire des Vosges Centrales, le Massif vosgien est un bien partagé. Il contribue à l'attractivité des Vosges Centrales. Cette proximité géographique doit être davantage valorisée, notamment par le renforcement des coopérations touristiques et économiques avec l'Est Vosgien, le Sud Alsace (Colmar/Mulhouse) et le Nord Franche-Comté. La regénération durable de la desserte ferroviaire de l'axe Épinal-Saint-Dié-Strasbourg est pour cela essentielle.

L'organisation de relations de travail avec les SCoT voisins : les pratiques des habitants s'affranchissent des périmètres administratifs. Il est donc indispensable de renforcer le processus de dialogue avec les territoires voisins autour de problématiques communes ou de territoires à enjeux partagés. À cet égard, les échanges avec les ScoT voisins seront poursuivis et renforcés. De même, un dialogue avec les SCoT actuellement en réflexion à l'échelle du Département des Vosges sera initié en lien avec l'État et le Département, afin de mieux coordonner les différentes politiques publiques. Des réflexions sur les espaces d'interfaces pourront être entreprises notamment sur les bassins de Charmes, Mirecourt, Bayon, Vezelise avec le SCoT du Sud Meurthe-et-Moselle (SCoTSud54) et sur le bassins de Lure et le Sud des Vosges Centrales avec le SCoT des Vosges Saônoises. Il s'agira aussi de conforter l'axe Nancy – Charmes – Epinal- Belfort structuré par la voie routière, ferrée et par la vélo route voie verte Charles le Téméraire.

L'élargissement du dialogue inter-SCoT à l'échelle de la Région Grand Est : les SCoT du Sillon Lorrain se sont d'ores-et-déjà mis en réseau pour échanger autour de leurs préoccupations communes ainsi que pour contribuer collectivement à l'élaboration du SRADDET de la Région Grand Est en valorisant les atouts et le potentiel des territoires du Sillon Lorrain. Ces réflexions contribuent à la cohérence interSCoT et doivent être approfondies et élargies aux autres SCoT du Grand Est, afin de placer les structures de SCoT en position d'interlocuteurs régionaux.

Le développement de la R&D sur la transition énergétique avec les villes situées au Sud du territoire et leur intercommunalité : ces dernières sont également très engagées sur la question de la question : Besançon est labellisée CIT'ERGIE Gold, Dijon, reconnue smart city, Lyon, référente smart grid au niveau national, Strasbourg, référente sur les énergies renouvelables, jumelée à Stuttgart (précurseur de l'intracting) dans le cadre du programme

TANDEM. La R&D sur les réseaux intelligents et la mobilité partagée grâce au digital peut également être un point de coopération qui contribue à justifier le développement des axes de transport.

> *Améliorer la desserte du territoire et renforcer l'ouverture vers et depuis le Sud*

La réalisation des ambitions du territoire nécessite le renforcement de l'accessibilité des Vosges Centrales depuis les principales métropoles françaises et européennes. Situé au Sud de la Lorraine et au centre du département des Vosges, le territoire des Vosges Centrales est pour le Grand Est un territoire relais vers d'autres frontières. Son positionnement géographique en fait une porte d'entrée vers et depuis la Franche-Comté, et les métropoles lyonnaise, suisses et plus largement le Sud de la France. Le territoire des Vosges Centrales doit ainsi davantage tirer parti de ce positionnement et de son potentiel de communications. Celui-ci est lié à des grandes infrastructures transrégionales, parfois menacées ou dont le déploiement n'est pas achevé et qu'il convient soit de poursuivre, soit de valoriser.

La valorisation de l'aéroport de Mirecourt-Juvaincourt comme porte d'entrée sud Lorraine est à renforcer. L'accès routier à l'A31 est à améliorer particulièrement sur l'aspect sécuritaire, notamment sur le tronçon Dompaire-Vittel-A31.

Le projet de liaison fluviale Saône-Moselle / Saône-Rhin constitue à cet égard une réflexion majeure. Cette liaison a pour objectif de relier le bassin du Rhône et de la Saône aux 20 000 kilomètres du réseau fluvial européen à grand gabarit, et ainsi créer le maillon manquant entre la Mer Méditerranée et la mer du Nord via le Benelux et l'Allemagne. Le canal et ses aménagements (plates-formes multimodales, embranchements, etc.) contribueraient au développement d'hinterlands dont bénéficieraient les Vosges Centrales, par la création de pôles d'emploi et de richesse mais aussi par le développement d'une offre de transport multimodale qui répond aux besoins des filières traditionnelles et nouvelles de la voie d'eau. Dans le même temps il convient d'assurer durablement la navigabilité du canal des Vosges. **D'autre part**, l**e maintien et le développement de la liaison ferrée Nancy-Épinal-Belfort et les connexions potentielles avec la ligne LGV Rhin-Rhône** constituent tout particulièrement un enjeu capital :

> Elle offrirait une opportunité pour le Sud Lorraine et les Vosges Centrales d'accéder au réseau à grande vitesse Rhin-Rhône et de raccorder le territoire à l'espace européen.

> La mise en service de la ligne ferroviaire Belfort-Delle permet notamment une desserte TER directe de la gare Belfort-ville à Belfort-Montbéliard TGV et offrira une connexion à la Suisse.

> L'utilisation de rames bimode-bitension, est une solution pour permettre de s'affranchir de la contrainte énergétique de l'infrastructure non électrifiée entre Épinal et Belfort.

> Le développement des plates-formes fret d'Athus et Bettembourg, l'inauguration des nouveaux quais de 700 m à Bettembourg, l'augmentation de volume attendue (350 000 à 1,2 million de conteneurs par an à horizon 2030) et l'ouverture vers le Sud par route et le ferroviaire provoquera une augmentation sensible du trafic fret sur l'Eurocorridor Metz-Nancy-Toul-Dijon.

À une échelle plus fine, le maintien et le développement de la liaison ferrée Épinal-Belfort permet également de maintenir une mobilité interne au territoire du SCoT performante et durable et de développer l'attractivité touristique du Val de Vôge, la gare de la Bain–les-Bains / Le Clerjus devenant la porte d'entrée Sud des Vosges Centrales. Les temps de trajet d'Épinal à Bains les Bains sont deux fois plus importants par la route que par le fer.

Cette colonne vertébrale ferroviaire Nord-Sud est également essentielle au développement d'un urbanisme durable qui s'appuie sur les

gares et les services TER pour conforter l'armature territoriale du périmètre du SCoT

L'accès aux villes vosgiennes par le TGV (Épinal, Saint-Dié et Remiremont) doit également être maintenu voire développé. Cette desserte TGV directe permet aux entreprises de pérenniser et de dynamiser leurs activités, de maintenir un lien avec leurs prospects, leurs fournisseurs, leurs sièges, leurs partenaires. Elle est également fondamentale pour l'attractivité touristique du territoire. Plus globalement, le SCoT s'engage aux côtés des collectivités à défendre l'avenir du territoire et son positionnement stratégique à lutter contre son enclavement notamment en renforçant le dialogue avec les territoires voisins, les différentes autorités compétentes (dont la SCNF).

La recherche d'un renforcement des infrastructures de mobilité (ferrées, fluviales et routières) doit en effet être nourrie de partenariats et de coopérations à engager avec le Sud Alsace (Colmar/Mulhouse) et le Nord Franche-Comté (Belfort/Montbéliard) dans les domaines économiques, universitaires et culturels.

Garantir les connexions multimodales interrégionales et transfontalières

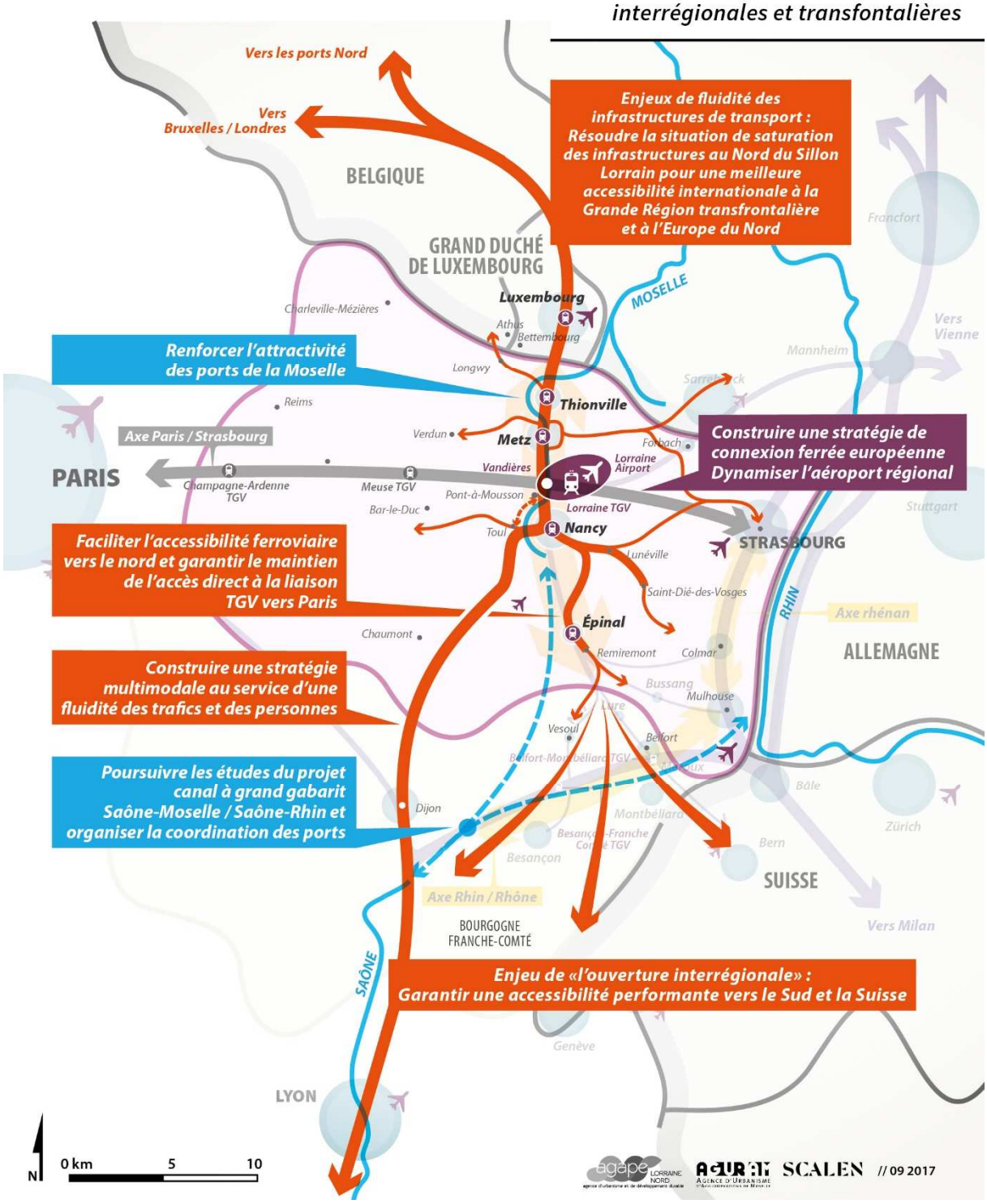

1-2 Amplifier le rayonnement et la notoriété du territoire

> *Développer les fonctions et les équipements métropolitains*

Le territoire dispose d'une offre en équipements métropolitains qui s'est consolidée au cours des dernières années participant à l'accroissement du rayonnement du territoire. Le SCoT inscrit comme objectif d'**affirmer Épinal dans son rôle de capitale des Vosges Centrales**. Le maintien des fonctions administratives de l'agglomération spinalienne, le renforcement de son offre de santé et de son rôle culturel, l'accueil de commerces et d'enseignes lui permettant un rayonnement plus large ou encore le renforcement des fonctions universitaires, permettront de confirmer ce rôle. Il est relayé par Mirecourt pour certaines fonctions spécifiques (hôpital psychiatrique ; aéroport ; centre de recherche INRA).

Pour ce faire, le SCoT s'appuiera sur les réflexions actuellement en cours au sein des territoires, en matière d'équipement touristique, culturel et sportif. La mise en réseau des équipements d'échelle métropolitaine au sein du Sillon Lorrain est également encouragée.

> *Promouvoir la notoriété du territoire et sa qualité de vie*

Pour exister sur la scène nationale, le territoire des Vosges Centrales doit accroître sa visibilité, son rayonnement et renforcer sa crédibilité en tant que destination économique, touristique et résidentielle. Il doit davantage démontrer ce qui fait son identité.

Le territoire des Vosges Centrales dispose à cet égard d'atouts distinctifs, qui pourraient lui permettre de renforcer son attractivité : desserte TGV, aéroport de Mirecourt-Juvaincourt présence d'un pôle universitaire et de centres de recherche, filière fois, démarche d'écologie industrielle innovante (avec la Green Valley), la démarche en faveur de la transition et de l'autonomie énergétique…

Le SCoT encourage ainsi le développement de toutes les formes de communication permettant aux territoires des Vosges Centrales de se démarquer, et démontrant leur capacité à faciliter l'installation des entreprises et le quotidien des cadres.

Le territoire peut à cet égard miser sur sa qualité de vie. Si la qualité des infrastructures d'un territoire, son offre de services et son marché du travail ont longtemps suffi à attirer à lui les activités et les hommes, la mondialisation des échanges, les mutations économiques et sociales, la tertiarisation et le développement de l'économie de la connaissance ont en effet fait émerger la qualité de vie comme facteur supplémentaire d'attractivité d'un territoire.

Concernant la transition énergétique, les intercommunalités pourraient définir et mettre en œuvre un marketing territorial unique sur le territoire qui permettrait de communiquer et de se distinguer au niveau national sur la traduction vosgienne de l'ambition nationale de neutralité carbone. La marque pourrait apparaître aux entrées de villes et villages. En parallèle, l'ensemble des collectivités est encouragé à valoriser et structurer leur démarche de transition énergétique par des labels et certifications reconnus au niveau européen et national, à savoir : les démarches "Territoire à Énergie Positive" (réseau CLER) et CIT'ERGIE pour les

intercommunalités, le label "Villes & villages étoilés" pour la maîtrise des consommations énergétiques liées à l'éclairage public pour les Communes, le label "Éco-réseaux" pour les réseaux de chaleur urbain, le label ÉcoQuartier pour les opérations d'aménagement. En parallèle, les communes sont incitées à définir et à afficher leur stratégie communale de transition énergétique. Un concours de la commune la plus autonome en énergies renouvelables pourra être initié dans le cadre du Plan Climat-Air-Énergie Territorial.

> *Renforcer la vocation touristique du territoire*

Riche de son patrimoine naturel, paysager, bâti et culturel, le territoire du SCoT a un potentiel touristique important. Il bénéficie d'une identité touristique forte autour du bien-être et de la qualité de vie ainsi que d'une offre touristique urbaine et rurale complémentaire. En cohérence avec les stratégies de développement touristique mises en place dans les territoires des Vosges Centrales, le SCoT apporte son soutien aux actions visant à **renforcer les différentes vocations touristiques du territoire**.

Le tourisme de plein air et autour de l'écologie : avec des territoires aussi différents que le Val de Vôge, la Vallée du Madon, la vallée de la Moselle, ou encore le centre ancien d'Épinal, le paysage des Vosges Centrales est riche et diversifié. Ces paysages sont un patrimoine commun, une identité. Le SCoT entend renforcer leur potentiel touristique, notamment autour de la valorisation de la forêt (qui couvre 44 % du territoire) et de l'animation pédagogique des sites remarquables, comme les espaces Naturels Sensibles (ENS) du Départements. Les vallées de la Moselle et du Madon ainsi que le Secteur de la Vôge présentent particulier un potentiel touristique à mettre en valeur.

Le tourisme fluvial et fluvestre : la voie d'eau et ses abords sont les supports privilégiés pour l'itinérance, qu'elle soit de courte ou de longue durée, ainsi que pour les déplacements doux de desserte au sein des pôles, mais aussi pour relier certains sites touristiques, de loisirs ou industriels. Elle peut également porter des animations culturelles en s'appuyant par exemple sur les maisons éclusières. Les collectivités et l'Etat ont réalisé de nombreux aménagements, lançant ainsi une dynamique de valorisation, à poursuivre pour renforcer la lisibilité et l'attractivité des itinéraires existants. Le linéaire du canal des Vosges (voie d'eau et voie verte) de Socourt à Montmotier, la liaison Épinal/Bouzey, le lac-réservoir de Bouzey, ainsi que les ports de plaisance d'Épinal, Charmes, Nomexy, Thaon-les-Vosges et Fontenoy-le-Château sont identifiés comme des supports privilégiés de développement du tourisme fluvial et fluvestre. Les besoins d'hébergement spécifiques liés à ce tourisme pourraient à cet égard faire l'objet d'un approfondissement en partenariat avec les acteurs du tourisme.

Le tourisme industriel et de découverte des savoir-faire économiques : le SCoT fixe comme objectif de développer les différentes formes du tourisme de découverte économique : tourisme scientifique (musées techniques, écomusées), tourisme de patrimoine industriel et artisanal et visites d'entreprises. Grâce à son histoire industrielle riche et à la mobilisation de ses acteurs, le territoire dispose de nombreux atouts dans ce domaine. Une valorisation culturelle et touristique des friches est à engager par la création d'une "Route du renouveau et de l'histoire industrielle" de dimension transfrontalière en lien avec les pôles touristiques de Wesserling en Alsace et Vöklingen en Sarre . La lutherie réputée de Mirecourt est aussi un atout à mettre en avant.

Une offre touristique liée à l'énergie (sur la base d'une route de l'énergie) pourrait également être développée à partir des opérations de référence dans le domaine pour promouvoir les sites exemplaires du territoire. Ainsi, des actions pourraient être développées visant la recherche d'exemplarité énergétique et écologique des bâtiments (à créer ou à rénover), ainsi que la promotion du site de la GreenValley, des projets initiés dans le cadre de la marque "Terres de

Hêtre", ou des réalisations exemplaires en termes d'urbanisme, de production d'énergies renouvelables (ex : réseau de chaleur d'Épinal), de bâtiments performants : la Ferme Forgeronne, le groupe scolaire de Hadol, etc. De même, un programme de visites pourrait être construit et renforcés d'année en année par les acteurs du territoire. Parallèlement, des sites d'accueil pilotes à l'échelle de hameaux pourraient être développés pour tester et mettre en œuvre la problématique de l'autonomie énergétique, à l'exemple du mouvement des éco-villages initié dans les années 1980.

Le tourisme de bien-être, en lien avec le thermalisme : deuxième station thermale la plus fréquentée en Lorraine, le Vôge-les-Bains constitue un atout à valoriser pour le territoire à valoriser, dans le cadre de la Route thermale des Vosges.

Le tourisme de mémoire, culturel et militaire : ce type de tourisme doit être mieux mis en valeur, notamment au travers la poursuite de la promotion des lieux liés aux deux dernières guerres mondiales, ainsi que des sites de la "ceinture des forts", la forteresse médiévale de Châtel, le musée de Dompaire, l'Imagerie d'Épinal, ou encore la lutherie de Mirecourt.

Le tourisme d'affaires, d'évènements et de congrès : ce dernier doit être développé en s'appuyant sur le Centre des congrès d'Épinal.

À cette fin, le SCoT s'inscrit dans les différentes réflexions sur les potentialités de développement touristique initiées par le Pays d'Épinal Cœur des Vosges. Labellisé Pays d'Art et d'Histoire par le ministère de la Culture et de la Communication, le Pôle d'équilibre territorial du Pays d'Épinal Cœur des Vosges développe en effet de nombreuses activités et actions touristiques innovantes pour le compte des collectivités locales, actions avec lesquelles le SCoT s'inscrit :

> **Les actions de promotion du territoire** auprès des clientèles cibles identifiées sont à renforcer dans le cadre de destinations-phares et de pôles d'attraction touristique forts du territoire en s'appuyant sur une communication concernant les facilités d'accès au territoire (ex : présence d'une gare TGV qui permet à 10 millions de Franciliens d'être à 2h20 d'Épinal et aéroport de Mirecourt-Juvaincourt).

> **La poursuite de la structuration d'une offre touristique thématisée intégrant des circuits de découvertes et le développement de produits d'animation,**

> **Le renforcement de l'articulation des offres touristiques à l'échelle départementale et de la Région Grand Est**. La proximité du territoire avec le massif vosgien, le Parc naturel régional (PNR) des Ballons des Vosges ou encore des initiatives d'associations telle que que "Aux sources de Saône et Meuse " devra en particulier être valorisée, de même que la proximité avec la Colline de Sion et sa Cité des paysages.

> **Le renforcement de l'accessibilité numérique des Vosges Centrales et l'appui au développement du e-tourisme :** applications mobiles, raccordement des hébergements et sites touristiques, etc. *(cf. l'orientation 2-3)*

> **La poursuite des efforts en matière d'adaptation de l'offre d'hébergement touristique** à l'évolution des besoins et des pratiques des touristes : individualisation des comportements, recompositions familiales, vieillissement de la population et accessibilité, etc.

1-3 Renforcer et affirmer les spécificités économiques du territoire

> *Réinsuffler un dynamisme économique*

Depuis 2007, les crises financières et économiques mondiales et nationales ont profondément perturbé les économies locales. Comme d'autres territoires en France et en particulier en Lorraine, les Vosges Centrales ont souffert, enregistrant une perte de près de 3 000 emplois entre 2006 et 2014, contre une progression de près de 1 % sur la période précédente (1999-2006).

Si aujourd'hui certains territoires regagnent le chemin de la croissance, le contexte des acteurs économiques a fortement évolué. La crise économique a en effet masqué de profondes mutations. La course à l'innovation, les nouvelles technologies de l'information et de la communication (automatisation des tâches, gestion des données, impression 3D, etc.), la robotisation de nouvelle génération, le coût de l'énergie ou encore l'essor de l'économie collaborative ont transformé les dynamiques économiques, qu'elles soient productives ou résidentielles. Les besoins en matière de proximité et de coopération des acteurs économiques s'en trouvent notamment renouvelés.

Dans ce contexte difficile et évolutif, **l'ambition est de réinsuffler un dynamisme économique sur le territoire**, qui soit au plus près des besoins des entreprises et se fondant sur les ressources et les spécificités des Vosges Centrales. De nouvelles perspectives s'ouvrent en effet, reposant sur l'innovation et les efforts des politiques publiques locales, ainsi qu'en lien avec les savoir-faire du territoire.

En particulier, le numérique et le redéploiement industriel, notamment via les filières de l'économie circulaire (éco-matériaux, déchets, logistique) et des énergies renouvelables, contribueront à la création de nouveaux emplois, de même que le développement des services à la personne (en lien avec le vieillissement de la population) et la poursuite des efforts en matière de tourisme.

> *Conforter les savoir-faire industriels et soutenir l'économie productive vers plus de compétitivité*

Pour réinsuffler un dynamisme sur les Vosges Centrales, **le SCoT parie sur l'innovation et le redéploiement de son tissu productif à l'horizon 2030.**

Issu d'une longue tradition industrielle, ce dernier rassemble les secteurs contribuant à la production de biens qui n'ont pas pour seule vocation à être consommés sur le territoire (agriculture, industrie, commerce de gros, services aux entreprises). Il est un vecteur d'emplois, de création de valeur ajoutée et, est essentiel pour un développement durable du territoire.

Si le tissu économique des Vosges Centrales est marqué par une forte tertiarisation, au détriment des filières productives, cette évolution ne doit pas masquer le rôle structurant de l'industrie et des emplois productifs pour l'économie globale du territoire.

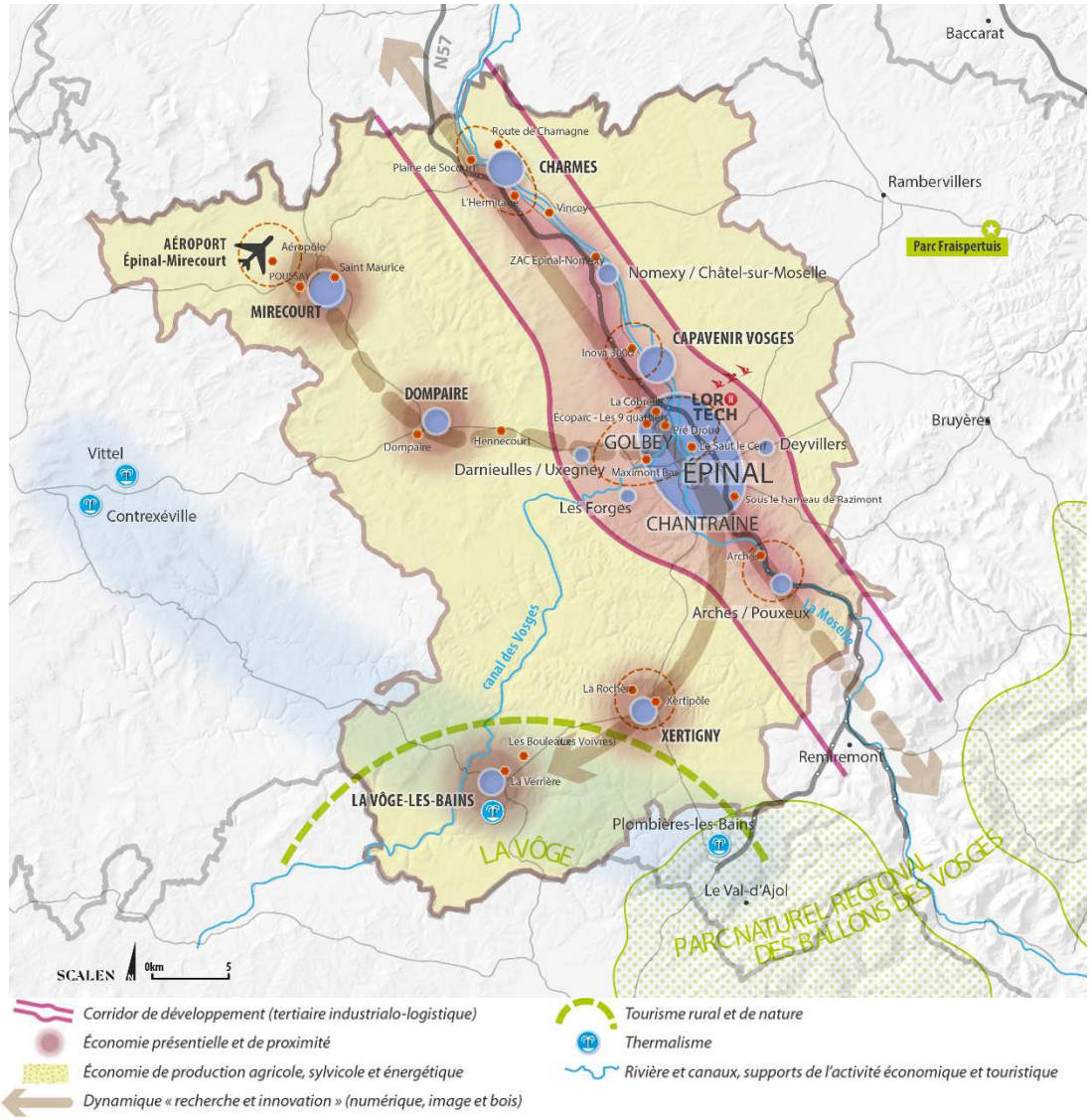

L'industrie conserve en effet un rôle majeur en matière de R&D et d'innovation et les emplois qu'elle propose ont un effet multiplicateur important : un emploi industriel génère 3 à 4 emplois hors industrie (source : Pacte pour la compétitivité de l'industrie française, Commissariat général à l'investissement, 2012).

C'est pourquoi le SCoT a pour objectif de contribuer au maintien, à l'adaptation et au renforcement des industries existantes, et plus globalement de la fonction productive du territoire (bâtiment, éco-construction et industrie, agriculture et agro-alimentaire, distribution et vente à distance, industries créatives, etc.) notamment de :

> **Conserver les industries existantes et favoriser l'accueil de nouvelles entreprises productives.**

> **Renforcer la capacité de production agricole** et les activités complémentaires liées à l'agriculture, tout en permettant le renouvellement des générations ainsi que l'émergence de la multi-activité agricole : énergies renouvelables (EnR), circuits alimentaires de proximité, tourisme, pédagogie, etc. *(Cf. orientation 2-1)*.

> **Approfondir les besoins en matière de logistique** dans le cadre de l'élaboration du Schéma structurant de la mobilité et des transports. (*Cf. orientation 2-3)*

> **Renforcer les synergies entre formation / recherche / innovation / tissu économique local,** Épinal étant la 3e ville de Lorraine en matière d'enseignement supérieur et de recherche : présence d'équipements de formation universitaires et supérieures comme IUT, l'ENSTIB, l'ESPE, l'antenne de la faculté de sciences, le planétarium d'Épinal et le réseau Hubert Curion, etc.

> *Positionner les Vosges Centrales comme terre d'innovations et d'excellence dans les domaines des éco-matériaux, de l'imagerie numérique et de la transition énergétique*

Pour réinsuffler un dynamisme sur les Vosges Centrales, le territoire devra se positionner sur des domaines d'excellence et renforcer ses spécificités économiques grâce à **la constitution d'écosystèmes et de clusters économiques d'excellence** :

> S'appuyant sur les fleurons industriels du territoire (ex : Norske Skog, Honeywell Garrett, Munksjö Arches, Nestlé Arches, Pavatex, Michelin, etc.),

> Intégrant ses fers de lance en matière d'innovation (ex : Green Valley),

> Valorisant ses potentiels encore insuffisamment révélés (ex : énergie, tourisme).

> Accompagnant le développement et les synergies interterritoriales autour de la recherche, l'innovation et la formation.

Au regard des atouts du territoire et des politiques actives d'appui mises en place par les collectivités, il cible les filières bois et matériaux, imagerie numérique et transition énergétique.

> **Le bois et les matériaux :** surnommé "La Wood Valley" par les experts, le territoire vosgien dispose de tous les atouts pour faire de l'industrie du bois une filière complète, partant de la forêt vers les techniques de pointe les plus élaborées, via les centres de recherche et développement. Capitale du bois avec le Campus Fibres qui regroupe les acteurs de la filière en matière de formation et R&D (ENSTIB, laboratoires du Lermab, antenne du Centre de recherche en automatisme de Nancy, du centre Jean Lamour, le CRITT bois, le CERELOR, le pôle de compétitivité fibres-energievie), Épinal s'inscrit dans la "Vallée européenne des matériaux, de l'énergie et des procédés (VEME)".

Le Pays d'Épinal Cœur des Vosges porte le programme européen Leader du FEADER depuis 2007 dans une logique de synergie entre milieu urbain et milieu rural. Il a été labélisé Pôle d'équilibre territorial rural (PETR) dans le domaine bois énergie 2007-2011, puis du bois construction-Hêtre 2011-2015 qui a débouché sur la conception et la mise en œuvre d'une charte forestière centrée sur la promotion du matériau bois et a lancé la marque "Hêtre des Vosges" destinée à mettre en avant le bois de hêtre, issu des forêts vosgiennes.

Les objectifs de la filière sont notamment d'optimiser et de valoriser la ressource bois (dont le feuillu), de développer les synergies entre acteurs et de favoriser l'innovation dans la filière entre l'amont forestier et l'aval industriel par la création d'une gouvernance locale et le transfert de connaissances, d'améliorer le processus de 1re transformation du bois pour répondre aux besoins de la 2nde transformation, ou encore de conforter les démarches d'écologie industrielle et territoriale, à l'exemple de la Green Valley (cf orientation 1-4).

> **Le secteur de l'imagerie numérique :** l'image et le numérique sont aujourd'hui des accélérateurs pour les secteurs industriels

traditionnels. Le SCoT souhaite ainsi soutenir la dynamique intiée par le Cluster Image et Numérique Lorraine. : le pôle est identifié « Totem numérique » dans le cadre de la démarche LOR'n'TECH (labellisée au niveau national FRENCH TECH) et regroupe des entreprises et start-up innovantes ainsi que des institutions porteuses :, Eveacom, Film en Lorraine (fédération des acteurs du cinéma et de l'audiovisuel en Lorraine), le Centre départemental de documentation pédagogique (CDDP). Le cluster peut également s'appuyer sur la présence de la Cité de l'Image à Épinal. , qui associe l'ESAL, le CEFEDEM, le Musée de l'Image et l'Imagerie d'Épinal.

> **La transition énergétique, l'économie circulaire et les éco-industries :** le secteur de l'économie de la transition énergétique regroupe de nombreuses filières : eau/ assainissement, valorisation des déchets, production et stockage d'énergies renouvelables, réseaux électriques intelligents, éco-construction et éco-rénovation efficacité énergétique… Le territoire dispose dans ce domaine de nombreux atouts, comme en témoigne sa filière bois énergie très développée ou encore la Green Valley, grappe d'entreprises installée autour du papetier Norske Skog.

Le développement de synergies industrielles dans une logique d'écologie industrielle pourrait être engagé pour optimiser les flux de matières et d'énergie et mutualiser les services. Les intercommunalités pourront soutenir et accompagner le partenariat entre industries du territoire pour faire mieux connaître et créer une offre d'équipements "made in Vosges", mais aussi pour développer au niveau local une offre liée au recyclage des composants. Compte-tenu de la richesse des initiatives engagées sur ces problématiques, la coopération universitaire sur le thème énergie & territoire pourra être amené à être développé. Le portage d'actions de R&D pourra être initié sur les problématiques du stockage de l'énergie, d'actions de flexibilité du réseau électrique et de foisonnement des énergies renouvelables pour éviter des opérations de renforcement par une localisation des zones opportunes à l'expérimentation.

En cohérence avec les politiques de développement économique des différentes intercommunalités des Vosges Centrales, doivent être crées les conditions favorables à un ancrage territorial de ces filières et à leur développement, notamment par ses grands choix en matière foncière et immobilière. Il doit leur offrir des sites d'activités dédiés et de haute qualité ainsi qu'une bonne visibilité.

> *Déployer une offre présentielle de qualité et innovante répondant aux nouveaux besoins sociétaux et contribuant à la qualité de vie*

L'économie résidentielle représente une part importante du tissu économique local. Elle correspond à l'ensemble des activités destinées à servir les besoins des entreprises, des populations locales permanentes et des touristes. Cette économie résidentielle connaît aujourd'huit de profondes mutations.
Les évolutions démographiques, les variations du pouvoir d'achat et les nouvelles attentes en qualité de vie et de développement durable font progressivement évoluer la demande de services de plus haute qualité.
Il faudra pour cela :

> **Le développement d'offres de services innovantes et intégrées, en phase avec les besoins des populations,** notamment en lien **avec** le vieillissement et les perspectives de développement en lien avec la Silver Économie. Le renforcement de l'accessibilité des équipements et des services de santé territorialisés est en particulier incité : création

de maisons et pôles de santé pluri-professionnels et mise en réseau des structures existantes *(cf. orientation 2-2)*. Des coopérations avec les acteurs de la promotion immobilière privée, de la recherche et les entreprises spécialisées (par exemple dans la robotique) pourraient à cet égard être utilement initiées, notamment en lien avec les territoires de Meurthe-et-Moselle et l'agglomération nancéienne, particulièrement moteurs dans ce domaine.

> **La consolidation d'une offre touristique, culturelle et patrimoniale innovante** sur l'ensemble du territoire à destination des habitants comme des touristes,

> **Le soutien à l'innovation sociale et entrepreneuriale** pour encourager le développement d'une offre de services à valeur ajoutée économique et sociale.

Pour réinsuffler un dynamisme sur les Vosges Centrales, les conditions d'aménagement nécessaires à l'accueil des activités économiques ainsi qu'à un urbanisme plus accueillant et attractif devront être assurées *(cf. orientation 1-5)*.

1-4 Faire des Vosges Centrales un territoire d'excellence sur le plan énergétique

> *Engager le territoire dans la transition énergétique et la croissance verte*

La transition énergétique désigne le passage du système énergétique actuel, utilisant principalement des ressources fossiles et émettrices de gaz à effet de serre (pétrole, gaz, charbon), vers un bouquet énergétique plus diversifié, basé en partie sur des Énergies renouvelables et de récupération (EnR&R). Cette évolution implique une mutation profonde des modèles actuels de production et de consommation de l'énergie, tant aux niveaux international et national, que local.

Avec 35 % de la chaleur consommée d'origine renouvelable, 13 % d'électricité et 6% pour les transports soit 23,4 % des besoins en énergie finale couverts par les EnR&R, le SCoT des Vosges Centrales atteint dès 2015 les objectifs fixés pour 2020 par la loi de transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015. Cependant, l'effort à fournir demeure important, notamment pour atteindre les objectifs de la la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte. Celle-ci porte à 32 % la part des EnR&R dans la consommation d'énergie finale en 2030, soit 40 % de l'électricité, 38 % de la chaleur consommée, 15 % des carburants utilisés et 10 % de la consommation de gaz.

Le territoire des Vosges Centrales dispose de nombreux atouts pour relever ce défi. Dès 2010, le Syndicat du ScoT des Vosges Centrales s'est singularisé par le portage d'un Plan Climat Énergie (PCET) articulant ainsi planification spatiale et problématique énergétique.

Le SCoT identifie l'excellence énergétique comme l'une de ses priorités en tant que levier de son attractivité et de dynamisation de son économie ainsi qu'un marqueur d'identité du territoire. Il vise l'autonomie énergétique à l'horizon 2050, et fixe comme objectif de préparer l'avenir énergétique du territoire et d'accompagner ses habitants dans l'anticipation de la fin des énergies fossiles et électriques bon marché.

L'objectif est de projeter un aménagement du territoire qui réduira les besoins en énergie et facilitera le développement des énergies renouvelables et de récupération (EnR&R) dans le respect des équilibres environnementaux et territoriaux.

En tant qu'outil de mise en cohérence des politiques publiques, le SCoT souhaite en particulier faciliter le dialogue entre collectivités, aménageurs, énergéticiens et acteurs écono-miques, autour d'une stratégie partagée de transition énergétique, ainsi qu'autour de la recherche de moyens de financement innovants : convention de performance interne, achat groupé, tiers investissement, projets citoyens, etc. Le SCoT se veut être un levier et un facilitateur accompagnant les collectivités locales et les aidant à faire aboutir leurs projets.

À cette fin, il définit une stratégie de planification énergétique autour de 4 axes principaux :

> Favoriser les économies d'énergie par des mesures de sobriété et d'efficacité,

> Amplifier les initiatives d'économie circulaire,

> Renforcer les capacités de production du territoire en énergies renouvelables et de récupération (EnR&R) locales.

> Anticiper l'évolution des réseaux énergétiques dans une logique de synergie et de complémentarité entre eux pour permettre

l'absorption d'une plus grande capacité de production au niveau local et permettre de répondre aux problématiques de stockage et d'intermittence liées aux EnR&R.

> *Favoriser les économies d'énergie par des mesures de sobriété et d'efficacité*

L'objectif est de réduire les consommations énergétiques locales tout en répondant aux besoins de la population, notamment en luttant contre la précarité énergétique, par l'efficacité et la sobriété énergétique. Il s'agit également de contribuer à la lutte contre les changements climatiques et à l'amélioration de la qualité de l'air, grâce à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et de polluants athmosphériques.

La sobriété énergétique passe essentiellement par :

> **La mobilité :** le développement de solutions alternatives à la voiture, le report modal de la voiture individuelle vers les solutions de transport partagé et la création d'aires de covoiturage (les déplacements étant le premier facteur d'émission de gaz à effet de serre des Vosges Centrales).

> **Le bâti :** la réhabilitation thermique des logements et bureaux existants, l'incitation aux économies d'énergie et l'accompagnement des changements de comportements.

> **Les projets d'aménagement et d'infrastructure :** la mixité des fonctions urbaines, et notamment une meilleure articulation entre les quartiers d'habitat, les zones d'emploi et les transports collectifs et performants, le renforcement de l'intégration des performances énergétiques et environnementales en amont des opérations d'aménagement, notamment en extension urbaine dans le cadre de démarches d'éco-quartiers, d'éco-bourgs ou d'éco-hameaux.

> **L'espace public** : l'optimisation de l'éclairage public, la gestion alternative du cycle de l'eau (eaux pluviales, réutilisation des eaux usées ou industrielles), le déploiement des bornes de recharge pour les véhicules électriques, etc.

> **Les démarches d'économie circulaire.**

> *Amplifier les initiatives d'économie circulaire*

Le SCoT identifie le déploiement de l'économie circulaire sur le territoire comme un axe fort de son développement et un vecteur d'exemplarité. Avec la démarche Green Valley, le territoire est précurseur dans le domaine, Grand prix "Économie circulaire" pour la démarche d'écologie industrielle, cette grappe d'entreprises repose sur la possibilité de développer des synergies industrielles (ex : la production de chaleur issue du process de fabrication du papier) et de mutualiser des actifs au sein d'un site sécurisé. Elle constitue un lieu emblématique de l'économie circulaire pour le terrritoire. En substituant la logique du réemploi à celle du remplacement, l'économie circulaire vise à mettre fin au découplage entre marchandises et ressources. Elle invite les entreprises à transformer ses voisins en partenaires, ses clients en fournisseurs, et ses déchets en ressources. Créatrice d'activités et d'emplois de qualité et non-délocalisables, l'économie circulaire dépasse cependant le cadre des acteurs économiques. Elle implique d'optimiser les flux logistiques du territoire, de définir une stratégie coordonnée de développement des énergies de récupération, d'aménager de manière adaptée les zones d'activités et les friches reconverties pour l'activité, de faciliter l'implantation sur le territoire des acteurs de l'économie circulaire et de l'éco-conceptioon, de sensibiliser et mettre en réseau les acteurs…

Le SCoT fait de l'économie circulaire un axe fort de son développement et un vecteur d'exemplarité. À cette fin, les collectivités et acteurs des Vosges Centrales peuvent s'appuyer sur **le Schéma stratégique pour le déploiement d'une économie circulaire.** Ce schéma a produit un diagnostic et des recommandations au regard de 8 filières stratégiques (alimentaire, matériaux / construction, fibres / bois, produits de bas / équipements, gestion des déchets, logistique, numérique et énergie) et de bassins géographiques clés pour l'ancrage de l'économie circulaire dans le territoire des Vosges Centrales.

> *Renforcer les capacités de production du territoire en énergies renouvelables et de récupération locales*

Le développement des énergies renouvelables locales, sous toutes leurs formes (bois, éolien, méthanisation, hydraulique, solaire, thermique, récupération de chaleur etc.), constitue une priorité majeure du SCoT, en cohérence avec la lutte contre le changement climatique et l'amélioration de la qualité de l'air.

Pour rendre possible ce changement de paradigme et redynamiser les filières porteuses d'emplois qui en dépendent, **le SCoT définit une stratégie territorialisée, solidaire et partagée de renforcement des capacités de production des EnR&R locales dans une logique de préservation et d'optimisation des gisements.**

Le développement et déploiement progressifs des EnR&R passent par la valorisation, de manière systématique, intégrée et complémentaire, des potentiels énergétiques à disposition localement. En ce sens, tout espace et toute ressource exploitable à cette fin doivent être questionnés, dans une perspective de préservation de la diversité des ressources énergétiques et d'optimisation de leur prélèvement, ainsi que de création de valeur locale avec l'ensemble des acteurs de la filière.

Le SCoT fixe ainsi comme objectifs :

> Pérenniser la filière bois-énergie et poursuivre sa diversification, tout en veillant à la performance des installations, de mauvaises conditions de combustion pouvant être à l'origine d'émissions importantes de polluants et de dégradation de la qualité de l'air,

> Mieux prendre en compte les potentiels liés à la géothermie (notamment liés à l'aquathermie), dans les zones et sites s'y prêtant en restant vigilant quant aux conditions de retour de l'eau au milieu,

> Augmenter la production électrique renouvelable locale, en s'appuyant sur les technologies matures.

> Soutenir la production de biométhane, notamment par la valorisation du biogaz dans les filières de transport avec l'essor du Gaz Naturel Véhicule (GNV),

> Encourager le développement de la valorisation de la chaleur fatale (énergie "perdue" au cours des processus de production industrielle), dans les zones et sites s'y prêtant.

1-5 Faciliter l'accueil des activités et des entreprises

> *Prioriser et valoriser l'offre existante et en friches*

Afin de concentrer les moyens et de rentabiliser les investissements réalisés, le SCoT définit une stratégie d'accueil reposant prioritairement sur **le renforcement du Sillon Mosellan comme l'épine dorsale du développement économique** des Vosges Centrales, et sur l'Aéropole ainsi que sur la valorisation des sites économiques existants et de son potentiel de friches. C'est pourquoi, plutôt que la création de nouveaux sites dans le milieu naturel, il privilégie :

> Le remplissage, la densification et si nécessaire la requalification des Zones d'Activités Économiques (ZAE) actuelles du SCoT, sur la base d'une priorisation établie en fonction de leur niveau d'équipements, de leur situation dans l'armature urbaine, des besoins des entreprises, de leur remplissage et des enjeux environnementaux, agricoles et forestiers.

> L'intégration des activités économiques et des emplois dans le tissu urbain existant des villes, bourgs et villages, notamment pour une part par la réhabilitation des friches urbaines, économiques et commerciales.

> *Diversifier l'offre d'accueil économique, afin de l'adapter aux besoins des entreprises*

Afin d'éviter les concurrences inutiles entre les bassins des Vosges Centrales et dans un souci de maîtrise de l'étalement urbain, **le SCoT régule le foncier mobilisable en extension et incite les intercommunalités à tenir compte des besoins des entreprises et à développer un portefeuille d'offres foncières diversifié et organisé** en lien avec l'armature territoriale (*définie dans l'orientation 2.2*).

Par cette incitation, il recommande de proposer aux investisseurs et aux différents types d'acteurs économiques souhaitant s'implanter ou se développer, une gamme lisible et pertinente (en phase avec leurs besoins et les spécificités des bassins du territoire). Il s'agit pour les opérateurs privés et publics, de développer sur le territoire des parcours immobiliers complets et de proposer différentes formules foncières et immobilières, avec une diversité de localisation, de vocation (logistique, industrielle, artisanale, tertiaire, etc.), de superficie, de prix de commercialisation, et d'accompagnement : pépinières d'entreprises, hôtels d'entreprises, etc.

Les besoins des acteurs économiques et leurs critères de localisation préférentielle varient en effet en fonction du cycle de vie de l'entreprise, ainsi que d'un secteur d'activités à l'autre. Par exemple, les acteurs de la logistique ont des besoins d'implantation propres (grande superficie, zone dédiée, en périphérie), se différenciant de ceux de l'industrie, de l'artisanat, du commerce, des activités métropolitaines, du tertiaire de services, ou encore de l'économie de proximité.

Il appartiendra aux intercommunalités de préciser la localisation préférentielle des ZAE afin de tenir compte des besoins des acteurs économiques. Cette localisation sera réalisée

dans une logique d'optimisation des investissements réalisés et de lutte contre le mitage des paysages, ainsi que sur la base d'une vision commune des perspectives de développement économique. Seront notamment pris en compte le caractère stratégique des sites, la qualité des dessertes, leurs caractéristiques environnementales, leurs vocations potentielles ou encore les démarches développées dans les bassins du SCoT.

Elles veilleront en particulier à étudier l'adaptation des zones économiques et commerciales existantes pour prévenir leur désaffection, ainsi qu'à hiérarchiser, qualifier et phaser l'offre pour une meilleure coordination de la programmation économique des sites. À cette fin, une priorisation des ZAE à urbaniser sera effectuée par les EPCI.

> *Aménager un foncier et un immobilier économiques de qualité, attractif et innovant*

Pour en garantir l'attractivité, le niveau de services des espaces économiques, existants ou nouveaux, doit être de qualité, et notamment s'appuyer sur **des réseaux de communications immatérielles performants.** L'accès au Haut débit (HD) et au Très haut débit (THD) est en particulier devenu la norme et s'impose comme un critère différenciant pour l'ensemble des zones d'activités, dans un contexte de concurrence pour les implantations.

L'aménagement des ZAC veillera également à **la qualité des aménagements et de leur gestion**. Les localisations en extension urbaine (nouveaux espaces économiques ou sites d'activités en périphérie à rénover et densifier) devront ainsi être réalisées selon des principes d'aménagement durable, notamment en entrées de ville :

> Favoriser l'accessibilité des espaces d'activités en donnant la priorité aux sites bien desservis en transports en commun et en modes doux,

> Promouvoir un usage économe de l'espace en recherchant systématiquement la densité et la mixité des fonctions,

> Concevoir des sites d'activités ouverts, où la qualité des espaces publics et l'organisation des stationnements contribuent à l'attractivité du site et au cadre de vie des entreprises, des salariés et des autres usagers,

> Rechercher une meilleure efficacité énergétique en aménageant des espaces et des bâtiments peu énergivores et en visant le développement de bâtiments passifs et/ou positifs,

> Proposer des aménagements et des formes urbaines qui participent au développement de la biodiversité, à une bonne gestion de l'eau et des déchets.

> Offrir des services à destination des salariés et des usagers pour limiter leurs déplacements et rendre ainsi le site plus attractif pour les entreprises : création de cantines inter-entreprises, de conciergeries, de crèches, de centres de services, de commerces d'appoint, lieux de détente…

ORIENTATION 2 :

La solidarité et la complémentarité entre les territoires du SCoT

2-1
Préserver les grands équilibres spatiaux, entre espaces naturels et urbanisés

2-2
Conforter le positionnement stratégique des Vosges Centrales aux différentes échelles

2-3
Construire et renforcer l'accessibilité physique et numérique du territoire

2-4
Optimiser la valorisation des ressources énergétiques territoriales

2-1 Préserver les grands équilibres spatiaux, entre espaces naturels et urbanisés

> *Articuler le socle agricole, forestier et environnemental et l'armature territoriale*

L'identité des Vosges Centrales s'appuie sur une grande diversité de milieux et de paysages qui constituent un socle essentiel à la biodiversité et couvre la quasi-totalité de son territoire. Cette armature verte est constituée d'espaces naturels terrestres (haies, pelouses calcaires, vergers), aquatiques (cours d'eau, mares, étangs et zones humides), d'espaces agricoles (48 % du territoire, dont prairies et terres labourables) et d'espaces boisés (41 % du territoire).

Malgré des efforts de protection, le fonctionnement écologique des milieux est menacé par l'exploitation des ressources et l'artificialisation du sol. Par ailleurs, le changement climatique en cours est à même d'affaiblir davantage ces écosystèmes dans les décennies à venir. Ces espaces non bâtis sont et doivent rester des atouts de développement pour le territoire. Ils jouent un rôle et lui offrent des fonctions essentielles qu'il convient de conserver, avec :

> Le maintien de la biodiversité (faune et flore),

> L'exploitation raisonnée et durable des ressources du sol et du sous-sol (forêt, granulats, produits agricoles, etc.),

> Le maintien et le développement d'une offre touristique et récréative de loisirs (promenades et cyclotourisme notamment) (*cf. orientation 1-2*),

> L'articulation et les liens entre les espaces urbanisés et les espaces naturels, agricoles et forestiers.

Les menaces qui pèsent aujourd'hui sur ces espaces impliquent de renforcer les efforts en matière de maîtrise de l'artificialisation des sols et de porter une attention particulière pour leur préservation.

L'organisation territoriale affichée par le SCoT consiste à concilier et articuler les dynamiques de l'armature territoriale avec celles des espaces naturels tout en répondant aux enjeux agricoles et sylvicoles du territoire. L'objectif est de garantir les grands équilibres spatiaux en améliorant la prise en compte des exigences de bon fonctionnement des écosystèmes naturels et des contraintes des activités économiques issues des ressources naturelles : productions agricoles et sylvicoles, ressources minérales, eau…

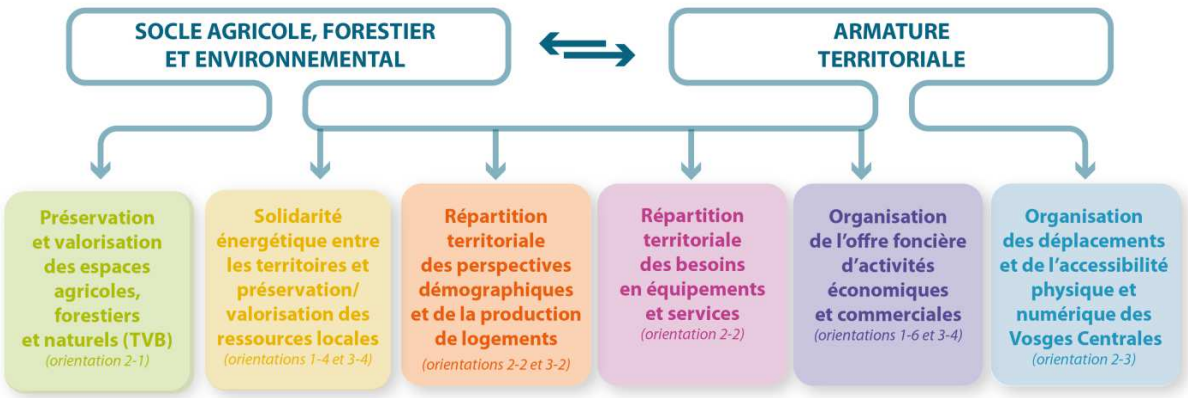

> *Préserver les espaces naturels et leur fonctionnalité*

Dans le but de garantir les grands équilibres spatiaux, **le SCoT définit une Trame verte et bleue (TVB) à l'échelle de son périmètre**. Mesure phare du Grenelle de l'Environnement qui porte l'ambition d'enrayer le déclin de la biodiversité, la TVB est un outil d'aménagement du territoire qui vise à (re)constituer un réseau écologique cohérent, à différentes échelles, pour permettre aux espèces animales et végétales, de circuler, de s'alimenter, de se reproduire...

La trame verte et bleue du SCoT est composée :

> **Des réservoirs d'intérêt régional** reposant sur des zonages institutionnels : Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF), Espaces naturels sensibles (ENS), etc.

> **Des réservoirs d'intérêt SCoT** (vergers, coteaux, zones humides, etc.) dans lesquels la biodiversité est la mieux représentée.

> **Des corridors écologiques** (d'intérêt régional et SCoT) qui constituent des espaces de circulation des espèces et qui doivent être préservés ou reconstitués entre les réservoirs de biodiversité et les grands ensembles de nature ordinaire. Il peut s'agir de continuités linéaires (haies, ripisylves, bandes enherbées) ou "en pas japonais" (bosquets, haies isolées, parcs, etc.) qui constituent autant d'îlots refuges pour les espèces.

À travers cet outil, les objectifs du SCoT sont de :

> **Préserver l'équilibre entre les espaces naturels, agricoles, forestiers et artificialisés :** si la vallée de la Moselle est fortement marquée par la présence d'espaces urbanisés ou d'infrastructures de transports, la majorité du territoire présente un caractère rural dominé par les espaces agricoles ou forestiers. Cette matrice agricole et naturelle offre des fonctions paysagères, écologiques, touristiques et économiques qui assurent la qualité et l'attractivité du territoire. L'équilibre et la cohérence de ces fonctions doivent être maintenus. À cette fin, le SCoT définit un "Système vert" (dans la continuité de celui du SCoT du Sud Meurthe-et-Moselle), un secteur où s'interpénètrent les espaces de nature, agricoles et forestiers avec les espaces urbanisés et les secteurs de développement.

> **Protéger les zones d'intérêt écologique et l'ensemble des réservoirs de biodiversité :** Le territoire possède une grande diversité de milieux naturels accueillant de nombreuses espèces remarquables. Il est primordial de préserver de l'urbanisation les espaces naturels et agricoles qui participent au fonctionnement du réseau écologique.
Ces espaces constituent des réservoirs de biodiversité à préserver à l'échelle des Vosges Centrales, notamment
- les cours d'eau et les zones humides associées sur l'ensemble du périmètre du SCoT, notamment ceux de la vallée de la Moselle, du Madon et du Coney, les massifs forestiers (forêt de Charmes, d'Epinal et de la Vôge),
- les prairies et vergers, ainsi que les structures paysagères (haies, arbres isolés, etc.),
- et les milieux ouverts thermophiles, principalement situés dans la Communauté de Communes de Mirecourt-Dompaire.

> **Conserver et restaurer les corridors écologiques dans leur tracé général**, afin d'assurer la pérennité et le développement des échanges d'espèces entre les principaux réservoirs de biodiversité, en prolongement des trames vertes et bleues des espaces voisins, notamment dans un axe Nord/Sud (vallée de la Moselle) et Sud-Est/Sud-Ouest, tout en conciliant les projets de développement d'intérêt collectif. À cet égard, il appartient aux collectivités d'identifier les éléments fragmentant perturbant les déplacements des espèces, et de prévoir leur résorption. Par ailleurs, le SCoT définit comme objectif de favoriser l'accueil de la nature dans toutes les nouvelles opérations d'aménagement et la création de conditions favorables à l'établissement d'une véritable trame verte et bleue urbaine à l'échelle des quartiers, qu'ils soient résidentiels ou économiques.

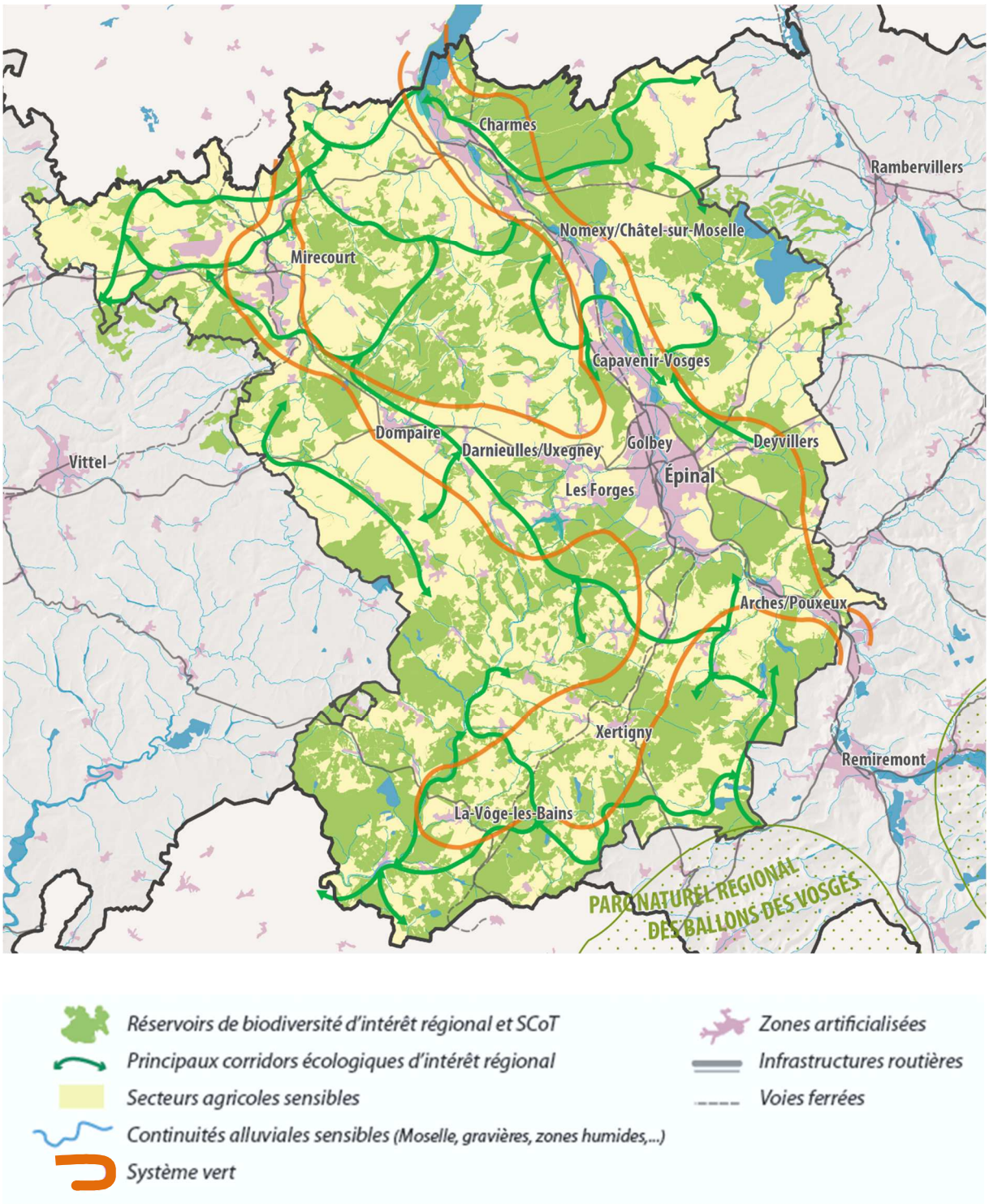
Charmes
Rambervillers
Nomexy/Châtel-sur-Moselle
Mirecourt
Capavenir-Vosges
Dompaire
Darnieulles/Uxegney
Golbey
Deyvillers
Vittel
Épinal
Les Forges
Arches/Pouxeux
Xertigny
Remiremont
La-Vôge-les-Bains
PARC NATUREL RÉGIONAL DES BALLONS DES VOSGES
Réservoirs de biodiversité d'intérêt régional et SCoT
Principaux corridors écologiques d'intérêt régional
Secteurs agricoles sensibles
Continuités alluviales sensibles (Moselle, gravières, zones humides,...)
Système vert
Zones artificialisées
Infrastructures routières
Voies ferrées

> *Maîtriser le développement urbain pour préserver l'espace agricole et assurer la pérennisation des sites agricoles*

Le SCoT a pour objectif de préserver et de soutenir le développement de l'agriculture, acteur économique important du territoire, fournisseur des biens alimentaires et premier aménageur de l'espace. Plus précisément, il vise à assurer le maintien, le développement et l'adaptation de la fonction productive agricole du territoire, tout en veillant à limiter sur la trame verte et bleue : préservation de certains bosquets, haies, ripisylves…

À cette fin, il fixe comme objectifs :

> **Préserver les espaces agricoles de la pression de l'urbanisation :** malgré les différentes mesures encadrant les capacités d'extension urbaine et la création de zones d'activités mises en place par le précédent SCoT, le développement urbain récent a induit une multiplication des zones de contacts susceptibles de fragiliser l'agriculture.

Le SCoT tient compte de ce défi et souhaite poursuivre les efforts engagés en matière de limitation de la consommation urbaine, de façon à minimiser au maximum les prélèvements fonciers agricoles et à pérenniser l'outil de travail agricole (via les documents d'urbanisme et outils de maîtrise foncière).

Il préconise ainsi un développement urbain maîtrisé s'appuyant sur une armature territoriale resserrée. Il privilégie le renouvellement des tissus urbains : valorisation des sites économiques existants, reconquête des centres bourgs, traitement de la vacance, aménagement des dents creuses... Les extensions urbaines seront à envisager avec des formes urbaines économes en espace et être réalisées de préférence sur les zones les moins sensibles sur le plan agricole.

En outre, il souhaite conforter l'agriculture périurbaine, en assurant la pérennité de ces espaces soumis à une forte pression urbaine.

> **Assurer le bon fonctionnement des exploitations agricoles :** au-delà de l'espace agricole à protéger, c'est l'exploitation elle-même et particulièrement les bâtiments agricoles qui doivent faire l'objet d'une attention particulière. Le SCoT vise à limiter la pression de l'urbanisation sur les sièges d'exploitations et à permettre, en lien avec la Chambre d'agriculture des Vosges, la pérennisation de l'outil de travail agricole, le maintien des exploitants, ainsi qu'une transmission optimale des sièges et des exploitations. Le SCoT définit comme objectifs de :

- Promouvoir une bonne cohabitation entre les différents usages du territoire.
- Poursuivre les efforts visant à éviter l'enclavement des exploitations agricoles et à pérenniser les pâtures de proximité : la règle mise en place dans le précédent SCoT et interdisant l'installation de nouveaux sites agricoles à moins de 200 mètres des habitations ou des futures zones à urbaniser et réciproquement est affinée.
- Assurer et améliorer les conditions des circulations agricoles et sylvicoles.
- Limiter la dispersion du parcellaire des exploitations dans le cadre de la mise en place des aménagements fonciers (remembrement), et inciter à leur réaménagement, tout en veillant à la protection des formations arborées linéaires et des petits boisements isolés.

> **Favoriser la diversification économique au sein des exploitations agricoles :** face aux incertitudes de la politique agricole commune et à la diminution progressive du nombre d'exploitations agricoles, l'objectif du territoire est de maintenir une activité agricole économiquement viable, performante et respectueuse de son territoire. Pour répondre à cet objectif, le SCoT détermine les conditions permettant de soutenir les différentes productions et la diversification des activités agricoles, en :

- Confortant les principales filières structurantes du territoire,

- Accompagnant le développement des nouvelles filières tout en veillant à conserver un équilibre avec les cultures destinées à l'alimentation et à préserver la biodiversité : agriculture biologique, biocarburants, fibre végétale non alimentaire, activité maraîchère, redynamisation de l'arboriculture, agriculture périurbaine, etc. Les projets de méthanisation sont également encouragés, avec une attention particulière portée quant à la qualité des dessertes.

- Confortant les filières de transformation et de valorisation des produits en circuits courts de proximité : vente directe, magasins de producteurs, fermes auberges, tourisme à la ferme, fermes pédagogiques, marchés locaux, promotion des produits en circuits courts…

> *Soutenir l'activité sylvicole et protéger la forêt*

De par leurs multiples intérêts et usages (production de bois, protection de la ressource en eau, participation à la régénération de la qualité de l'air, structuration paysagère, intérêt écologique, espaces récréatifs et de loisirs), les espaces forestiers et boisés du territoire présentent une forte valeur patrimoniale.

L'objectif est de conforter la préservation et la valorisation de ces espaces boisés dans leur fonction économique et comme éléments structurants associés au socle agricole et environnemental et à la trame paysagère des Vosges Centrales.

Le SCoT affirme donc la nécessité de maintenir et de préserver les surfaces forestières sur l'ensemble de son territoire en compensant les effets d'emprises sur les parcelles boisées.

Toutefois, la compensation surfacique systématique n'est pas toujours la solution la plus appropriée selon les contextes et il convient d'adapter les mesures aux différents contextes locaux. Ainsi, il pourrait être pertinent de proposer des alternatives, par exemple sous la forme de compensations linéaires (haies, ripisylves) ou d'aménagements forestiers (desserte, stockage).

2-2 Consolider l'armature territoriale actuelle, par la polarisation et les mutualisations

> *Structurer le territoire à partir d'une armature territoriale resserrée*

Les résultats de l'évalutation et du diagnostic réactualisé ont montré une fragilisation du pôle d'Épinal-Golbey et des pôle de l'armature urbaine au profit des campagnes périurbaines : entre 2006 et 2010, 37 % des logements neufs ont ainsi été construits en dehors de ces polarités. La ville d'Épinal et les 3 bourgs-centres de la Vôge (Mirecourt, Xertigny et Bains-les-Bains) pâtissent plus particulièrement des évolutions récentes.

C'est pourquoi le SCoT des Vosges Centrales vise à organiser un développement qui bénéficie à tous ses habitants, en particulier en termes d'accès aux équipements et services, tout au long de la vie. Héritée du développement économique du XIX^{ème} siècle et de l'expansion urbaine des 50 dernières années, l'organisation territoriale du périmètre du SCoT est soumise à des tensions contradictoires. L'évolution au fil de l'eau porte le risque d'amplifier le déséquilibre entre les centralités historiques et une périurbanisation dispersée, et induit des coûts financiers, énergétiques et écologiques importants.

Pour éviter ce scénario, il est indispensable d'assurer un meilleur équilibre entre espaces urbains, agricoles et naturels. Ainsi, le SCoT porte l'ambition d'assurer la cohérence du développement urbain et d'améliorer le fonctionnement du territoire à travers le projet d'une armature territoriale resserée. Cette dernière définit **un réseau de pôles urbains et ruraux structurants, complémentaires et accessibles**, dont les aires d'influence forment des bassins de proximité.

Sans remettre en cause l'offre existante de services et d'équipements et celle en cours de réalisation, l'objectif est de renforcer l'attractivité du territoire grâce à des polarités plus fortes, qui permettent de :

> **Conforter les polarités existantes et leur gamme d'équipements et de services,**

> **Structurer le développement à venir, en impulsant un développement territorial durable, bénéficiant à l'ensemble des bourgs et villages des Vosges Centrales.**

L'armature territoriale des Vosges Centrales s'articule autour de deux espaces complémentaires, eux-mêmes structurés par différents pôles. Chaque pôle rayonne autour d'un espace plus vaste, et ne se limite pas à une commune : il fonctionne en réseau avec les communes voisines.

> **Un corridor de développement, le Sillon Mosellan, sur lequel s'organisent des polarités urbaines :** épine dorsale du développement des Vosges Centrales, le Sillon Mosellan dessine une « ville réseau » où se concentre les emplois, les habitants, et les équipements de rayonnement métropolitain... Structuré par la vallée de la Moselle et les infrastructures de transport (RN 57, canal des Vosges, voie ferrée), le Sillon Mosellan s'organise autour de 4 types de pôles.

- *Un pôle urbain central métropolitain* (Golbey-Épinal-Chantraine) : locomotive territoriale, son rayonnement dépasse le périmètre du SCoT. Il doit être conforté au sein du Sillon

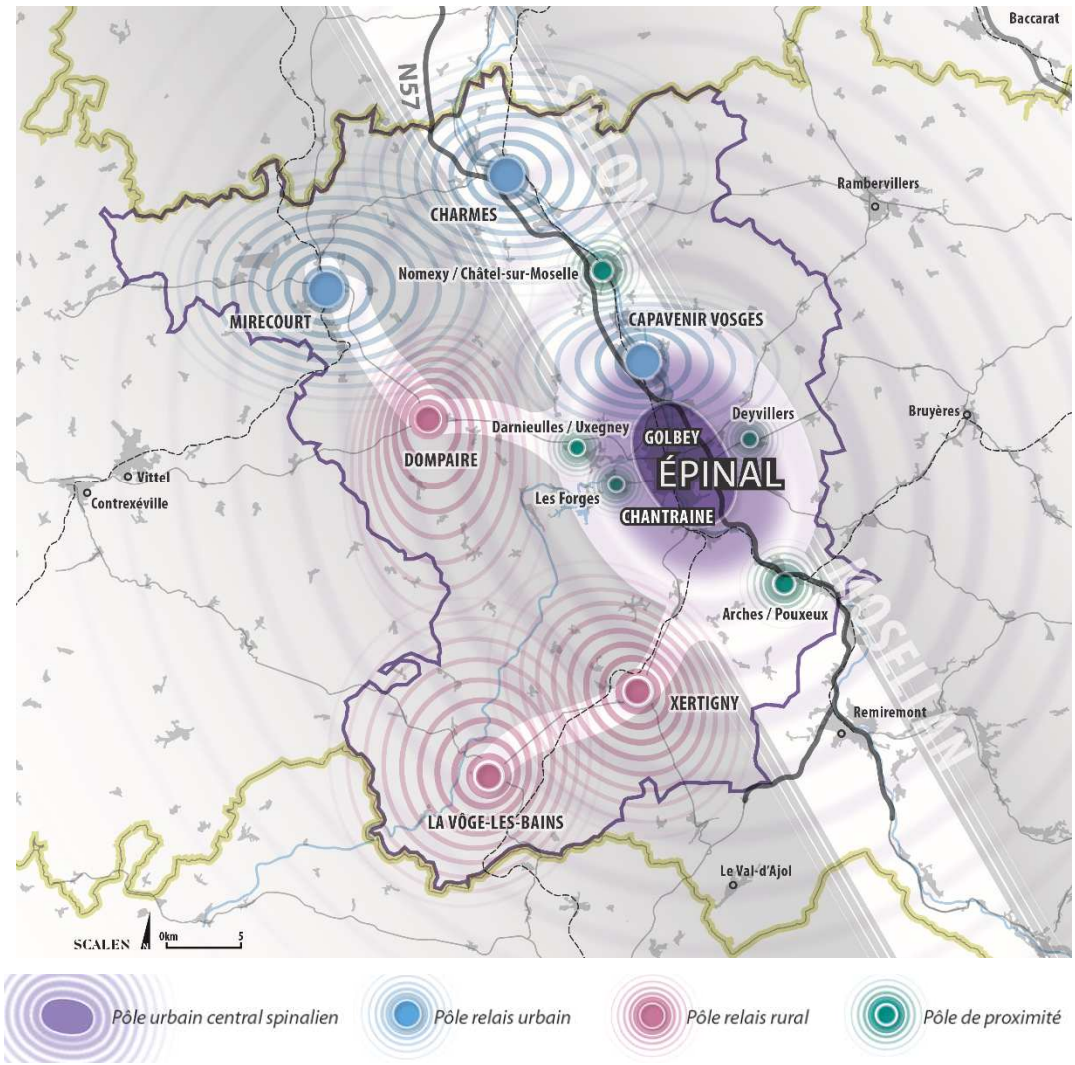

Lorrain dans ses fonctions et ses équipements à fort rayonnement dans les domaines de la santé, de la culture et de l'enseignement supérieur, tertiaire supérieur, recherche et développement, etc.

- *Une 1ère couronne de l'agglomération spinalienne organisée autour de 3 pôles de proximité* (Darnieulles/Uxegney, Deyvillers et Les Forges) : ils jouent un rôle de porte d'entrée et de structuration de l'agglomération spinalienne en appui au pôle urbain central. Ils proposent une offre de proximité et fonctionnent en complémentarité avec les communes voisines.
- *Deux pôles relais urbains* (Charmes et Thaon-les-Vosges) : ces deux polarités et leurs aires d'influence ont un rôle stratégique et d'équilibre au sein du Sillon Mosellan, l'une en interface avec le grand Sud nancéien (Charmes) et l'autre en appui du pôle urbain central (Thaon-les-Vosges).
- *Deux pôles de proximité* (Nomexy/Châtel-sur-Moselle et Arches/Pouxeux) : fonctionnant en complémentarité avec les communes voisines, ils structurent un bassin de proximité et ont un rôle d'appui du pôle central urbain.

> **Des campagnes plurielles à valoriser :** à la fois terres de production (notamment agricole), espaces de nature, de tourisme et de loisirs, les territoires ruraux des Vosges Centrales présentent un visage à multiples facettes (espaces sous influence péri-urbaine, campagnes fragilisées ou dynamiques tirant

profit de ressources). Ils sont maillés d'un semis de bourgs et de villages, et sont animés par 3 pôles relais ruraux formant des bassins de proximité.

- *Trois pôles relais ruraux* (Dompaire, Xertigny et de la Vôge-les-Bains) : raccrochés à la dynamique du Sillon Mosellan, ils jouent un rôle de structuration de leur bassin et proposent une gamme d'équipements et de services intermédiaires nécessaires au maintien des populations rurales. Cependant, si Dompaire est un pôle en émergence dont le développement doit être renforcé pour permettre une montée en gamme des équipements et services, Xertigny et la Vôge-les-Bains sont des pôles historiques de la Vôge. Ils connaissent un certain nombre de difficultés qui fragilisent leur avenir (vieillissement de la population, évasion des actifs et des services, centre ancien à revaloriser, défaut d'accessibilité) et qui nécessitent la mise en place de nouvelles solidarités territoriales.
- *Un semis de bourgs et de villages* : ils sont reconnus et confortés comme socles de la vie quotidienne, dont les services existants viennent en complément de ceux des pôles relais ruraux.

> Les communes rurales de la partie Nord-Ouest du territoire structurées autour du pôle relais urbain de Mirecourt : Comme Thaon-les-Vosges et Charmes, le pôle urbain de Mirecourt joue un rôle stratégique et d'équilibre pour les territoires environnants en apportant des équipements et des services de gamme intermédiaire essentiels au maintien des populations. Son positionnement sur la voie ferrée (Nancy-Vittel) et sa proximité avec l'A31 permet les relations avec l'Ouest au-delà des Vosges Centrales et confère à Mirecourt un rôle d'interface entre l'Ouest vosgien et la vallée Mosellane.

> *Renforcer les complémentarités entre pôles, bourgs et villages*

Villages, bourgs, villes et agglomération structurent le territoire en polarités plus ou moins intenses (services, commerces, équipements, emplois, etc.). Le pari du SCoT révisé est de renforcer cette grande diversité du territoire permettant de répondre aux différentes aspirations des habitants des Vosges Centrales.

L'armature territoriale tient compte du fonctionnement actuel du territoire et propose de relever collectivement les défis de l'aménagement du territoire à long terme : assurer un niveau de services et d'équipements satisfaisant aux habitants, desservir efficacement le territoire, limiter la dépendance à l'automobile, offrir un cadre de vie agréable et respectueux de la santé publique…

Par la mutualisation des services, l'organisation des transports et le renforcement de l'accessibilité du territoire (y compris numérique), l'armature territoriale doit permettre aux communes qui la composent d'atteindre un niveau de service et de qualité de vie au-delà des possibilités de chacune d'elles.

Outre la polarisation, les principes de l'armature urbaine reposent sur le renforcement des coopérations, le développement de services dématérialisés et sur l'optimisation au bénéfice de tous des infrastructures, des équipements et des services. À cette fin, elle défend une urbanisation maîtrisée s'appuyant sur des polarités desservies par un réseau de transports performants, des espaces agricoles et naturels du territoire préservés et le renouvellement urbain, garanties d'une ville équipée, mixte, innovante et bien intégrée à son environnement.

> *Conforter le maillage du territoire en équipements et services*

>

Le SCoT est porteur d'un développement équilibré du territoire, gage de qualité de vie des habitants. L'organisation des équipements et des services (de rayonnement et de proximité) devra être s'organisée à une échelle adaptée aux espaces de vie quotidienne, en limitant les distances de déplacement et la consommation d'espace.

À cette fin, il définit pour chaque type de polarité identifiée dans l'armature des objectifs spécifiques de fonctions et de services, qui seront déclinés dans le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO). Avec un souci de juste répartition des équipements sur son territoire, le SCoT veillera en particulier à la mise en cohérence des différents schémas de services intercommunaux.

Outre le maintien et le renforcement de l'offre d'équipements et de services, la consolidation des pôles urbains et ruraux identifiés dans l'armature passe également par une politique volontariste de recentrage des nouveaux logements, d'amélioration des logements existants et de leur accessibilité.

PROPOSITION DE PRIORITÉS EN MATIÈRE D'OFFRE D'ÉQUIPEMENTS ET DE SERVICES PAR TYPE DE POLARITÉ

	Rôle dans l'armature	*Priorités en termes d'équipements et de services*
Pôle urbain central spinalien (Golbey/Épinal/ Chantraine)	Rôle de pôle métropolitain Locomotive territoriale	- Renforcer les équipements à fort rayonnement dans les domaines de la santé, de la culture et de l'enseignement supérieur, tertiaire supérieur, recherche et développement - Renforcer l'offre à destination de la petite enfance - Promouvoir un e-commerce local en lien avec le vieillissement de la population
Pôles de proximité de la couronne spinalienne (Darnieulles/Uxegney, Deyvillers et Les Forges)	Pôles d'appui au cœur de l'agglomération spinalienne et doté d'un rôle de porte d'entrée et de structuration de la 1re couronne de l'agglomération spinalienne	- Valoriser les centre-bourgs - Maintenir et conforter l'offre en services de proximité, particulièrement au niveau scolaire, alimentaire, santé, culture et loisirs, - Promouvoir un e-commerce local en lien avec le vieillissement de la population

Pôles relais urbains (Charmes, Mirecourt et Capavenir Vosges)	Rôle d'équilibre au sein du Sillon Mosellan	- Maintenir les services de proximité et compléter la gamme d'équipements intermédiaires dans les domaines de la santé, de la culture, des loisis, de l'enseignement et de la petite enfance - Améliorer l'accessibilité multimodale - Valoriser l'intermodalité des gares - Promouvoir un e-commerce local en lien avec le vieillissement de la population
Pôles de proximité (Nomexy/Châtel-sur-Moselle et Arches/ Pouxeux)	Rôle d'appui et d'articulation au sein du Sillon Mosellan Fonctionnent en réseau avec d'autres polarités	- Valoriser les centre-bourgs - Maintenir et conforter l'offre en services de proximité, particulièrement au niveau scolaire, alimentaire, santé, culture et loisirs, - Valoriser l'intermodalité des gares - Promouvoir un e-commerce local en lien avec le vieillissement de la population
Pôles relais ruraux (Xertigny, Vôge-les-Bains et Dompaire)	Rôle de structuration d'un bassin rural Articulation avec le Sillon Mosellan à renforcer	- Améliorer la qualité urbaine - Maintenir et conforter l'offre en services - Améliorer l'accessibilité multimodale et numérique - Limiter les besoins de déplacements par le développement de nouvelles formes de travail, télétravail ou co-working notamment - Développer les pôles de services : enseignements et petite enfance, santé, loisirs, - Promouvoir un e-commerce local en lien avec le vieillissement de la population
Communes, bourgs et villages	Socle de la vie de proximité et de la citoyenneté	- Maintenir les équipements et services de proximité lorsqu'ils existent, surtout dans les secteurs les plus éloignés des pôles identifiés, - Promouvoir un e-commerce local en lien avec le vieillissement de la population, - Développer des moyens de transports pour faciliter le rabattement vers les pôles structurants.

2-3 Construire et renforcer l'accessibilité physique et numérique du territoire

> *Optimiser la complémentarité des réseaux de transport en commun*

Le SCoT fixe l'objectif d'optimiser les réseaux de transports collectifs existants. **L'armature ferroviaire et son réseau de gares denses** est placée au cœur des réflexions sur l'organisation des déplacements. Il s'agit de s'appuyer sur l'axe ferré comme colonne vertébrale de l'intermodalité grâce à la constitution de pôles d'intermodalité autour des gares existantes et articulés aux réseaux locaux de transport d'une part, et de renforcer l'attractivité de l'offre ferrée (voire la développer) et de mettre en valeur l'offre ferrée aux lieux d'intermodalité, d'autre part.

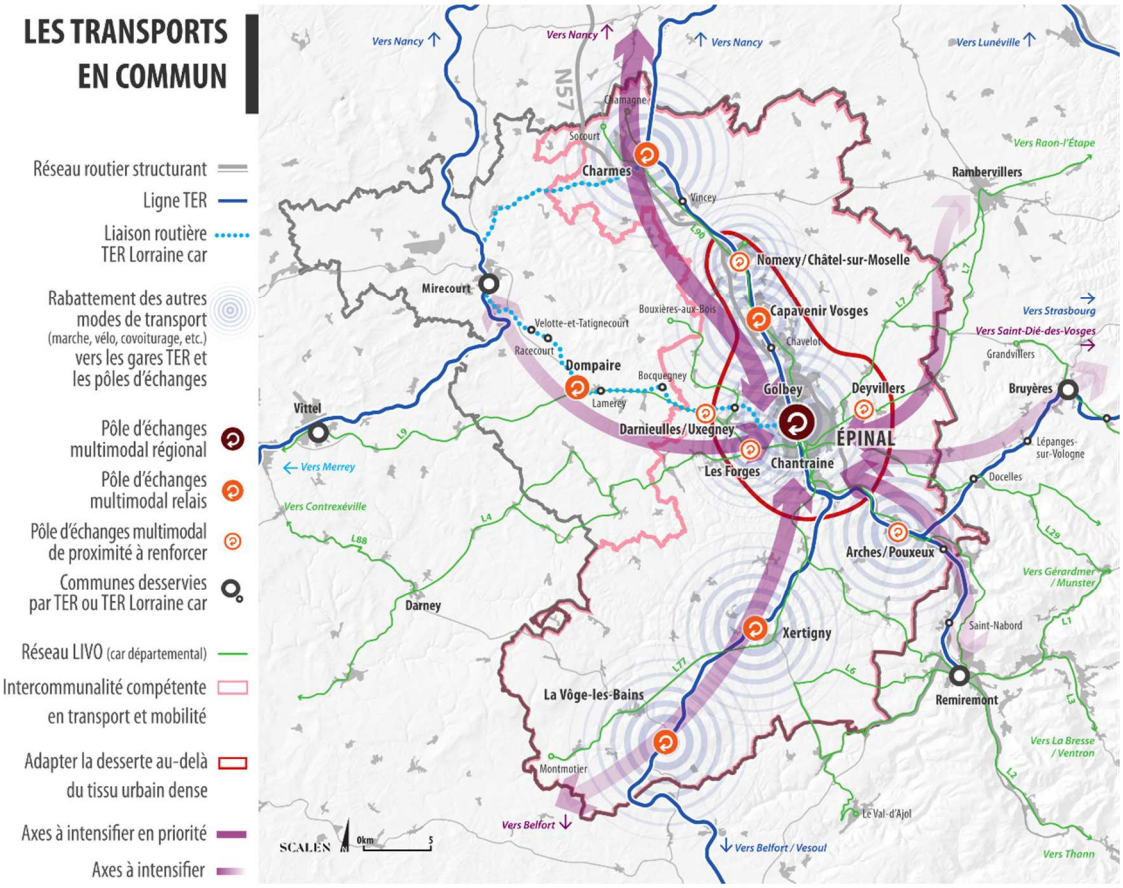

L'effort portera également sur la gestion de l'intermodalité entre les lignes régionales, interurbaines et les lignes urbaines de transport, et sur le développement de transports légers en complément des lignes régulières déjà existantes. Les efforts seront également poursuivis pour les transports urbains, dans un objectif de coordination entre les horaires des bus et des trains et de recherche d'une tarification homogène et facilitée.

Pour les territoires ruraux plus éloignés, des transports légers ou des lignes régulières seront à étudier avec une organisation par bassin de mobilités et en relation avec les différentes gares présentes sur le territoire.

Un Schéma structurant de la mobilité et des transports a été réalisé par le Syndicat mixte afin d'encourager les alternatives à l'usage individuel de la voiture. Visant également à réduire les émissions de gaz à effet de serre, ce schéma intègre notamment les potentialités de meilleure maîtrise des déplacements grâce aux services numériques.

> *Articuler développement urbain et transport*

À l'instar du précédent SCoT, le SCoT révisé ambitionne de créer les conditions permettant de renforcer le lien entre l'offre de logements, de services, d'équipements, d'emplois, de commerces et l'offre de transport afin de limiter les déplacements et réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Prioriser le renouvellement urbain et le développement urbain au sein des polarités de l'armature territoriale s'inscrit dans cette logique. À une échelle plus fine, les secteurs bien desservis par les transports collectifs et, à proximité des gares et des pôles d'intermodalité (pôles d'échanges multimodaux, parking-relais, etc.) autour desquelles se construisent la ville et le village des "courtes distances" seront à urbaniser en priorité.

Ainsi, l'aménagement des gares et de leurs abords, notamment les gares desservant les pôles relais, devra être amplifié par une optimisation du foncier disponible, une réorganisation du tissu urbain, un renforcement des services proposés et une accessibilité renforcée (aménagement des espaces publics, cheminements piétons et cyclables), en vue de les transformer en véritables lieux de vie.

Pour faciliter une meilleure coordination entre transport et urbanisme, le SCoT incite à la mise en place de contrats d'axes, et à la construction de modes de concertation entre les différents acteurs privés et publics concernés afin de faire émerger de nouveaux modes de faire.

> *Développer les pratiques et les services de mobilités alternatives et décarbonées*

Développer les modes de déplacements alternatifs à la voiture constitue un enjeu particulier. Le diagnostic a en effet souligné une dépendance à la voiture (cette dernière représentant 80 % des déplacements réalisés dans les Vosges Centrales) et une vulnérabilité à la mobilité de la très grande majorité du territoire dans le cadre de la hausse des prix du carburant.

Il s'agit donc pour le SCoT de faciliter la transition entre un modèle de développement basé sur l'automobile et utilisant des carburants issus du pétrole, et un modèle multimodal, peu émetteur de gaz à effet de serre et de polluants, permettant d'optimiser le système de transports.

Les services de mobilité (notamment numériques) jouent à cet égard un rôle essentiel et sont à développer. Ils ont pour finalité de contribuer aux changements d'usages, pour passer du tout voiture à une multi-modalité raisonnée. Ils permettent de limiter la dépendance automobile des ménages (c'est-à-dire la possession et l'usage d'une voiture) et ses conséquences négatives : coûts dans le budget des ménages, impacts

environnementaux et énergétiques, sur la santé… C'est pourquoi le SCoT encourage le développement des services de mobilité alternatifs permettant de :

> **Développer les services à l'appui de l'offre de transport existante**, et visant à en renforcer et à en optimiser l'usage : conseils en mobilité, articulation des plateformes de mobilités (ex : MobilClic), mesures d'accompagnement pour informer, sensibiliser, conseiller et former.

> **Faciliter l'accès à une offre de mobilité alternative** (voiture partagée entre particuliers, navette, location de vélos électriques ou de voitures de collectivités etc.), permettant notamment de répondre à des besoins de mobilité atypiques par des services comme du covoiturage pour horaires de nuit, etc.

Au-delà du développement d'une offre de mobilité alternative, le SCoT encourage également l'utilisation de véhicules peu émetteurs de gaz à effet de serre et de polluants dans les flottes de transport collectif (véhicules électriques et hybrides notamment). Il promeut à ce titre l'installation d'infrastructures de recharge pour les voitures électriques lors d'opérations d'aménagement et de renouvellement urbain, pour faciliter la mutation de l'usage de véhicules thermiques vers des véhicules émettant moins de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques.

> *Renforcer la desserte numérique des Vosges Centrales en lien avec les stratégies communales et départementales*

Le déploiement d'infrastructures numériques performantes représente un enjeu majeur pour les Vosges Centrales, tant en termes de compétitivité des entreprises que de solidarité des territoires.

En moins de 10 ans, les nouveaux usages créés par Internet et les réseaux numériques se sont en effet imposés auprès du grand public comme des entreprises : réseaux sociaux, messageries, visioconférences, entreprises en réseau... Et leur développement devrait se poursuivre à l'avenir avec l'accélération de l'essor du e-commerce, de la e-santé (en lien avec le maintien à domicile des personnes âgées), de la formation à distance, ou encore du télétravail.

L'accès au très haut-débit, est ainsi devenu essentiel. Il représente tout à la fois :

> Un préalable incontournable à l'implantation d'une nouvelle entreprise,

> Un élément indispensable au maintien des entreprises existantes et à leur performance,

> Un critère préférentiel pour l'installation des ménages sur une commune,

> Une alternative à l'accès physique à des équipements, commerces ou services publics,

> Un levier pour le développement de nouvelles pratiques comme le télétravail,

> Un prérequis de l'attractivité des territoires.

Dans ce contexte, le SCoT a identifié les besoins actuels et futurs des entreprises et des particuliers en termes d'accès aux réseaux et aux services numériques. En articulation avec la politique régionale dans ce domaine et les stratégies communales et intercommunales, il affirme la nécessité de développer les réseaux numériques dans l'optique de réduire et de voir disparaître les zones blanches non couvertes par des réseaux à haut débit, de lutter contre la fracture numérique et de favoriser l'égalité d'accès aux services numériques.

Il s'agit en particulier de tirer parti des possibilités offertes par les réseaux numériques pour améliorer la vie quotidienne et renforcer les coopérations entre les polarités de l'armature territoriale dans la mise en place de services partagés.

Le SCoT fixe comme objectifs :

> Déployer le très haut débit (THD) sur tout le territoire et favoriser le désenclavement des zones en mal d'infrastructures de télécommunication, en cohérence avec le SDTAN.

> Anticiper le vieillissement, en favorisant le développement des e-services de santé.

> Permettre le développement de services et des espaces de travail collaboratif à distance, permettant de limiter les déplacements : e-commerce local, e-administration, e-culture, centres de télétravail, espaces de coworking, etc.

> Articuler urbanisme et desserte en très haut débit (THD) dans les opérations d'aménagement (en extension et en renouvellement) et les documents d'urbanisme.

> Veiller à l'intégration paysagère des ouvrages techniques réalisés en réseau filaire et veiller au principe de précaution en matière de santé publique lors d'implantation d'antennes relais.

2-4 Optimiser la valorisation des ressources énergétiques territoriales

> *Définir une stratégie territoriale de mobilisation du potentiel d'énergies renouvelables et de récupération*

Le développement des énergies renouvelables et de récupération (EnR&R) constitue une priorité majeure du SCoT *(cf. orientation 1-4)*. Il doit permettre de créer de la valeur locale avec l'ensemble des acteurs de la filière et sécuriser localement son approvisionnement énergétique.

Le territoire dispose à cet égard d'un potentiel fort et diversifié en EnR&R, susceptible de couvrir les besoins en chaleur, électricité et mobilité du territoire, si une politique de réduction des consommations est menée en parallèle. Chaque EnR&R présente cependant des potentialités différentiées selon les bassins composant le SCoT.

C'est pourquoi le SCoT définit une stratégie territorialisée, solidaire et partagée de renforcement des capacités de production des EnR&R locales, en lien avec l'ensemble des acteurs concernés. Il fixe comme objectifs de :

> **Préserver les gisements et territorialiser les capacités de production des territoires et bassins du SCoT :** le gisement du territoire n'est en effet pas infini et chaque ressource présente ses limites d'exploitation. La diversification des ressources énergétiques pour limiter l'érosion du gisement, notamment en bois-énergie, constitue donc un des objectifs prioritaires. Il convient également d'analyser le gisement en fonction des ressources et des spécificités de chaque territoire du SCoT, ainsi qu'en fonction des différentes échelles d'aménagement : SCoT, intercommunalités, commune et quartiers (dans le cadre d'aménagement de zones d'activités notamment).

> **Anticiper l'évolution des réseaux et des besoins électriques :** le développement des énergies renouvelables va profondément transformer l'architecture des réseaux de distribution électrique, aujourd'hui conçus pour acheminer l'énergie et non la collecter. La production locale d'électricité et l'adaptation des réseaux de distribution représentent par conséquent un enjeu particulier pour le territoire.
L'essor de l'électromobilité, la généralisation des Bâtiments à énergie positive (BEPOS) et les objectifs nationaux de transition énergétique implique d'améliorer la complémentarité et la mutualisation des réseaux. Ils entraînent également un besoin de planifier la distribution en amont des opérations d'aménagement et de production d'électricité au plus proche des zones de forte consommation pour adapter au mieux ou faire évoluer la capacité des réseaux existants.

> **Renforcer la solidarité entre les territoires pour capitaliser les ressources énergétiques locales :** les territoires à moindre densité de population détiennent en effet le plus fort potentiel de développement, notamment éolien. C'est aussi ces territoires qui sont les plus démunis de moyens. À l'inverse, les zones urbaines denses présentent plus de contraintes spatiales à accueillir des projets de production d'électricité, alors qu'elles en sont les plus consommatrices. Dans la logique du Territoire à Énergie Positive, l'équilibre et la solidarité territoriale se traduisent par une alimentation énergétique des villes par les campagnes, ainsi que par la mutualisation des moyens techniques et financiers.

> **Prévenir les risques liés à l'implantation d'installation de production d'énergie :** la production d'énergies renouvelables peut être une source de nuisances pour les habitants ou elle peut s'opposer à certains intérêts vitaux du territoire. La plupart des installations relevant des énergies renouvelables présentent certains inconvénients au plan environnemental dont il faut tenir compte (surexploitation des haies ou des ripisylves pour le bois- énergie, risque de concurrence entre les usages du bois (énergie ou matériau), concurrence entre les cultures vivrières et alimentaires pour la méthanisation, atteinte aux paysages, production de bruits, et dommage à l'avifaune pour les éoliennes et dommages aux poissons pour l'hydro-électricité, etc. La production d'énergies renouvelables devra s''effectuer dans le souci de préserver les ressources naturelles, les productions agricoles alimentaires, la biodiversité et la qualité paysagère. Ces risques de nuisances ou de dommage devront être évalués, limités et compensés le cas échéant.

À cette fin, **le Schéma structurant de développement des EnR&R** élaboré par le Syndicat en lien avec les collectivités et intercommunalités du territoire ainsi qu'avec les professionnels des différentes filières permet d'approfondir la localisation du gisement et de préciser les moyens de valorisation du potentiel, de planifier la mise en place de différents dispositifs à mettre en œuvre pour faire émerger un panel de projets structurants représentatifs de la richesse énergétique territoriale et d'ildentifier les différentes solutions de financement existantes et analyser les modalités de leur mise en oeuvre : tiers financement, investissement participatif, convention de performance interne…

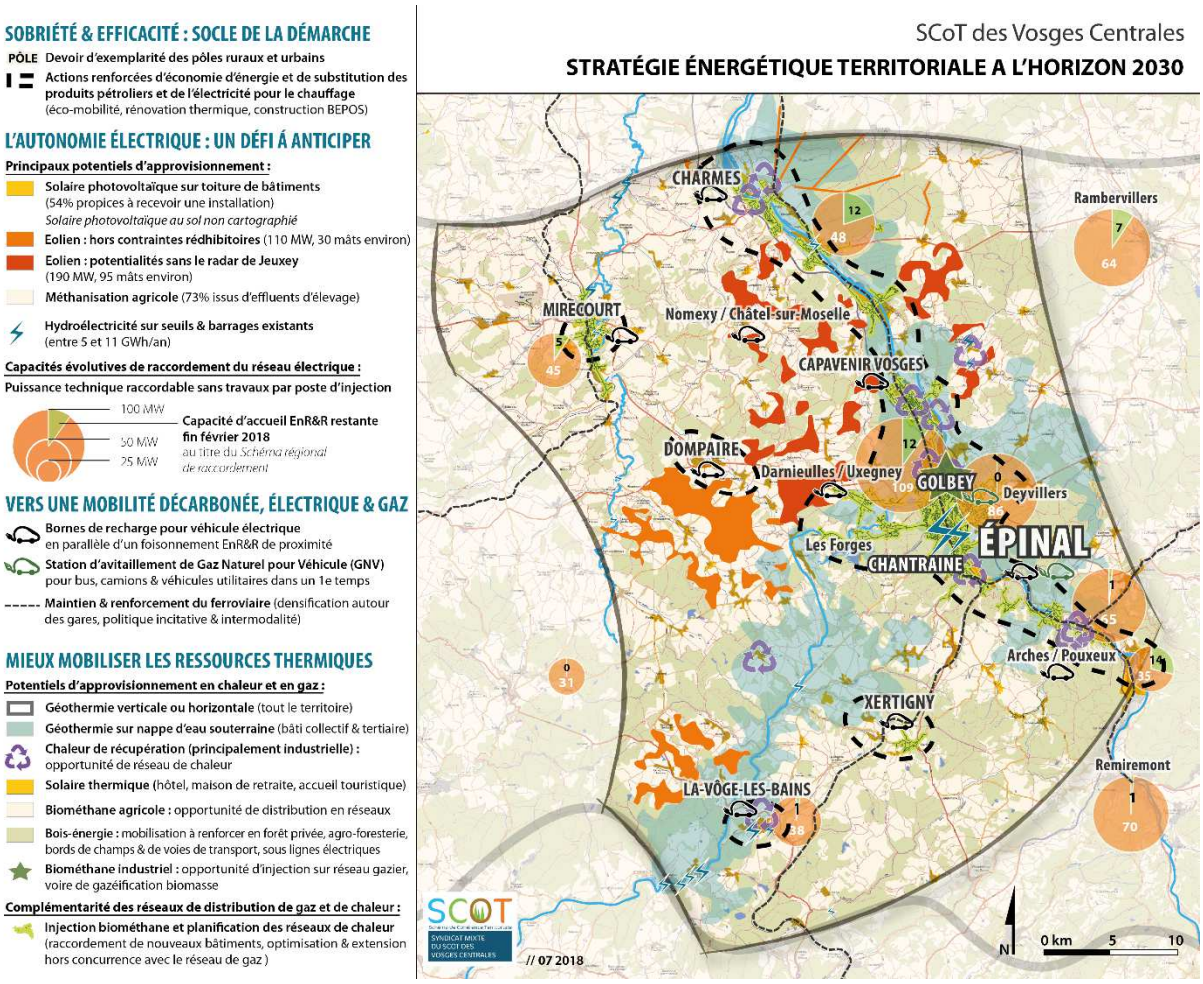

ORIENTATION 3 :

La qualité de l'aménagement et du cadre de vie

3-1
Reconquérir les friches et améliorer la qualité urbaine et paysagère du territoire

3-2
Réduire la vacance et rééquilibrer le développement résidentiel

3-3
Disposer d'un appareil commercial dynamique et équilibré

3-4
Préserver les ressources naturelles, la santé et le bien-être des habitants dans l'anticipation du changement climatique

3-5
Produire des énergies renouvelables respectueuses du cadre de vie

3-1 Reconquérir les friches et améliorer la qualité urbaine et paysagère du territoire

> *Lier attractivité du territoire et mise en valeur du patrimoine industriel et des paysages*

Le patrimoine a un rôle crucial à jouer pour l'ancrage identitaire, l'amélioration du cadre de vie et l'attachement des habitants à leur territoire. Le patrimoine industriel, militaire, agricole, paysager et historique des Vosges Centrales représente un atout et de multiples valeurs d'usage.

C'est pourquoi **le SCoT considère le patrimoine bâti et paysager comme une ressource à préserver et valoriser.** Il recommande en particulier que les patrimoines bâtis remarquables ou typiques repérés par les communes ou leurs groupements, en particulier les cités ouvrières témoins de l'histoire économique des Vosges, puissent faire l'objet de mesures de préservation et de remise en état.

La mise en valeur du patrimoine plus ordinaire est également incitée sur l'ensemble du territoire. Il ne s'agit pas de multiplier les zones de servitude, mais de trouver l'équilibre entre préservation, transformation et création architecturale. En accord avec les objectifs de renouvellement urbain portés par le SCoT, l'objectif est "de créer dans le créé", c'est-à-dire de réparer, entretenir, adapter, voire engager la mutation du tissu existant.

> *Reconquérir les friches urbaines, industrielles et commerciales*

De par son histoire industrielle, les Vosges Centrales dispose d'un potentiel important de friches industrielles et urbaines à valoriser. Situées principalement dans la vallée de la Moselle, ces friches constituent une véritable opportunité foncière sur le plan économique, mais aussi dans le cadre d'un accueil touristique et culturel d'envergure sous le label "Pays d'Art et d'Histoire" obtenu en 2013 par le Pays d'Épinal Cœur des Vosges. Leur reconquête est une priorité du SCoT : elle permettra d'améliorer l'image du territoire et sa qualité urbaine, de réduire la pollution des sols, de limiter la consommation foncière et les déplacements en voiture individuelle en confortant les pôles urbains et ruraux du SCoT.
Compte-tenu de la diversité des situations concrètes et des contraintes souvent lourdes pesant sur la réhabilitation des friches, le SCoT recommande de :

>Inscrire la requalification des friches dans un projet urbain global et dans une logique de coût global,

> Articuler les réflexions et les actions sur la mise en valeur des friches avec la transition énergétique et le développement de l'économie circulaire,

> Privilégier le cadre intercommunal pour la conception et la mise en œuvre de la requalification des friches,

> Développer une stratégie de valorisation touristique, culturelle et de loisirs dans le cadre de la requalification des friches.

> Prévoir un usage énergétique ou un retour à l'état de nature pour les friches qui ne pourront pas être adaptées aux autres usages ou qui présentent un intérêt écologique en lien avec la trame verte et bleue

> Garder la mémoire des contraintes de pollution du sol et du sous-sol liés aux usages antérieurs, pour ne pas leur donner de nouveaux usages néfastes pour la santé des habitants lors des opérations de requalification.

> *Améliorer la qualité des aménagements*

Le SCoT préconise une meilleure intégration des constructions à la morphologie urbaine existante et aux besoins de diversités sociales (la taille des parcelles permettant d'assurer la mixité sociale).

Les formes urbaines plus compactes sont également recommandées pour éviter la monotonie des paysages urbains et l'uniformisation des villes et des villages.

Les projets de production d'énergies renouvelables feront également l'objet d'une bonne intégration paysagère et écologique, de même que l'aménagement des zones économiques.

Une attention particulière est portée aux espaces d'articulation correspondant aux franges urbaines, parfois supports d'activités agricoles (arboriculture, élevage, culture).

> *Préserver et valoriser les paysages*

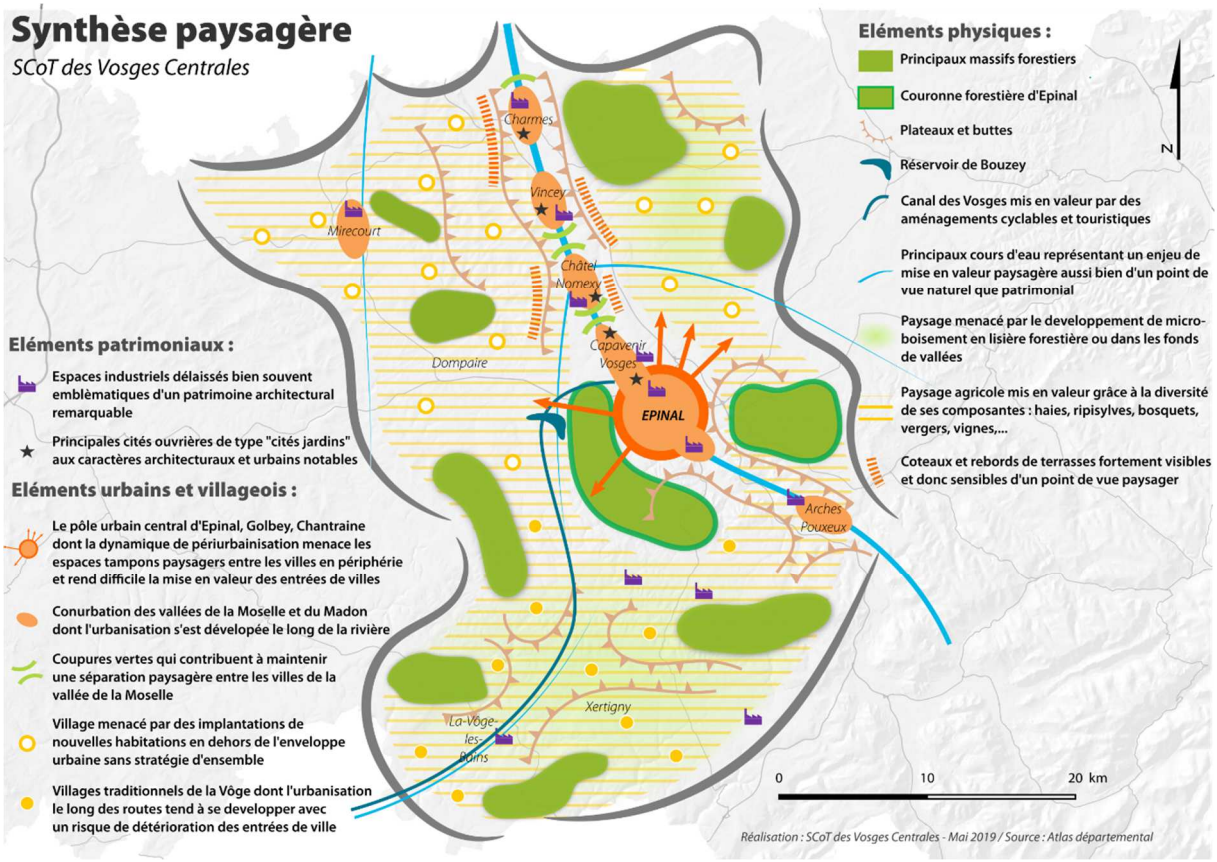

Le territoire du SCoT est doté d'un patrimoine paysager diversifié et de qualité, comprenant de grands massifs forestiers, la vallée de la Moselle, la Vôge et sa mosaïque de paysages, un relief de petits vallons et de plaines agricoles où subsistent encore des vergers, des haies et des bosquets, ainsi qu'une variété de paysages urbains. Menacée par des phénomènes de banalisation, cette diversité des ambiances paysagères offre pourtant un cadre attractif pour accueillir de nombreuses activités récréatives de plein air liées à l'eau ou à la forêt.

C'est pourquoi le SCoT à travers l'ensemble de ses orientations et objectifs (notamment de maîtrise de la consommation foncière) vise à **maintenir les grands équilibres et continuités paysagères,** indispensables à la lisibilité du territoire. Il préconise de :

> Préserver et valoriser les paysages urbains et naturels emblématiques identifiés par le SCoT et traiter les vues remarquables.

> Mettre en scène les franges urbaines et maintenir les lisières forestières situées en limite du tissu urbain (vallée de la Moselle et agglomération spinalienne) : l'interface entre la frange bâtie et les lisières boisées devront notamment faire l'objet de traitements particuliers : étude paysagère dans le cas d'aménagements en lisières, création d'espaces tampon et de cheminements piétonniers, prise en compte des rôles de la forêt (barrière paysagère, anti-bruit) le long des axes de déplacement...

> Éviter le mitage de l'espace agricole, naturel ou forestier grâce à une urbanisation regroupée autour des noyaux déjà constitués (regroupement en hameaux, cœur de village ou bourgs) : l'étirement linéaire le long des voies sera évité, en particulier quand des disponibilités suffisantes existent dans le tissu urbain existant.

> Éviter le recul des lisières forestières, qui jouent un rôle protecteur vis-à-vis des risques de tornades ou de tempête en raison de l'enracinement plus solide de la première rangée d'arbres.

> Éviter le mitage agricole en encourageant la densification des dents creuses à l'intérieur de la tâche artificialisée et en cas de besoins supplémentaires avérés, en étendant le tissu urbain autour des noyaux existants.

Ces prescriptions devront être affinées **en fonction des spécificités des territoires** et paysages composant les Vosges Centrales :

> LA VALLÉE DE LA MOSELLE ET L'AXE DE LA RN 57 : La préservation de la structure paysagère passe par une limitation des effets de conurbation qui s'y développent de façon très importante et conduisent à une banalisation progressive de cette vallée. Dans ce contexte, les coupures vertes d'agglomération seront à préserver. Colonne vertébrale du territoire, l'ensemble alluvial de la vallée de la Moselle et le canal des Vosges feront notamment l'objet d'une valorisation écologique, paysagère et touristique avec la création d'un ensemble alluvial, l'amélioration des cheminements cyclables et des haltes fluviales, etc. Principale voie de découverte du territoire, la RN 57 doit également rester un axe paysager qualitatif en limitant très fortement l'urbanisation en bordure Ouest de la route nationale pour préserver les perceptions riveraines le long de l'axe (ouvertures sur le site).

> L'AGGLOMÉRATION SPINALIENNE : La couronne forestière constitue un atout paysager original qu'il convient de préserver. Les franges forestières (ou lisières) de cette couronne forestière devront être protégées de toute urbanisation.

> LE SECTEUR DE LA VÔGE : La Vôge, entre plaine et massif, propose une mosaïque de paysages, qui offrent de larges points de vue et côtoient des vallons boisés et encaissés entamant le plateau. Il s'agit de maintenir les grandes continuités vertes sur le plateau, grâce à la préservation des axes verts et des limites d'urbanisation.

> LE SECTEUR DE MIRECOURT-DOMPAIRE : Ce secteur est à cheval entre deux entités paysagères assez semblables que sont « Les Vallons sous-Mirecourt » et « Les Vaux du Madon ». Il s'agit de secteurs aux vastes horizons ondulés avec des vallées ouvertes parallèles aux versants ponctués de petites forêts et de bosquets. Le développement urbain et les extensions villageoises doivent être maitrisés afin de maintenir les composantes rurales du paysage ainsi que les spécificités des villages lorrains entourés de vergers, de bosquets et de jardins. Il convient également de préserver la richesse du paysage agricole en trouvant un équilibre sur les versants entre une agriculture soutenable et une présence arborée. Enfin révéler l'eau dans le paysage serait un atout de mise en valeur du paysage intéressant

3-2 Réduire la vacance et rééquilibrer le développement résidentiel

> *Répondre aux besoins en logements de la population et développer une offre territorialement équilibrée et adaptée à chaque territoire des Vosges Centrales*

Le territoire des Vosges Centrales prévoit une légère croissance de sa population à l'horizon 2030. Pour répondre à cette évolution démographique et améliorer les conditions de vie des habitants actuels, le SCoT définit des objectifs de nouveaux logements, qui doivent être produits par la construction neuve et la remise sur le marché de logements vacants.

Répartis par intercommunalité, ces objectifs de production de logements sont précisés dans le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) et sont répartis selon les principes suivants :

> Consolider les pôles structurants de l'armature territoriale, en y fléchant principalement la production,

> Contenir le développement de la vacance, en répondant aux besoins en logements par la remise sur le marché de logements vacants après ou sans travaux.

> Donner la priorité au renouvellement urbain, avant d'envisager la construction neuve en extension urbaine,

> Encadrer les conditions d'extension d'habitat, en veillant à améliorer la qualité urbaine et du bâti, via notamment la conception de projets d'aménagement de qualité et énergétiquement performants (éco-quartiers, éco-bourgs et éco-hameaux) et la recherche de formes urbaines économes en foncier et en énergie.

> *Maîtriser le développement de la vacance et améliorer la qualité du bâti existant*

Afin de consolider l'armature territoriale et maintenir l'attractivité résidentielle et touristique du territoire, le SCoT fixe comme objectifs la résorption de la vacance, la réhabilitation (notamment thermique) du bâti ancien, et la requalification de la qualité urbaine des bourgs et villages des Vosges Centrales. Le territoire présente en effet un gisement important de logements vacants à reconquérir dans les quartiers existants et les bourgs centres. La réduction des besoins démographiques, la relative détente du marché immobilier, la forte production récente en secteur neuf, le mauvais état, notamment la faible isolation thermique et phonique de certains logements existants contribuent à expliquer la montée de la vacance dans les Vosges Centrales.

Dans cette optique, le SCoT fixe un objectif de production des nouveaux logements via la résorption de la vacance.
Afin d'atteindre ces objectifs ambitieux, les intercommunalités et les communes devront mobiliser différents outils à leur disposition selon les contextes locaux :

> La prise en compte des différents facteurs : la vétusté du bien et sa mutabilité, les perspectives futures de localisation de

l'emploi, le niveau de solvabilité de la population, les évolutions des politiques publiques du logement ainsi que les choix résidentiels des ménages…

> La mobilisation des outils (opérationnels et contractuels) de résorption de la vacance tels que : les Opérations programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH), les Périmètres de restauration immobilière (PRI), les Programmes d'intérêt général (PIG), le Régime des biens en état d'abandon manifeste, les subventions de l'Agence nationale d'amélioration de l'habitat (Anah), le Prêt à l'amélioration de l'habitat (PAH), le Prêt à taux zéro (PTZ) pour l'achat de logements anciens à réhabiliter en milieu rural…

Plus globalement, **les efforts en matière de réhabilitation et d'amélioration des performances énergétiques du parc de logements anciens devront être renforcés**, avec une attention particulière en faveur de la résorption de l'habitat indigne, de la réhabilitation du parc locatif aidé et de la rénovation thermique des copropriétés des périodes 1949-1975 et des lotissements pavillonnaires construits entre 1950 et 1980.

La requalification du parc existant s'inscrit dans le cadre de la lutte contre la précarité énergétique, priorité du SCoT (cf. orientation 1.5 du PADD). Elle est encouragée et portée par les politiques publiques d'habitat, que ce soit dans le parc privé, ou dans le parc public, avec en particulier les démarches concertées de réhabilitation du parc ancien privé engagées avec les intercommunalités.

> *Redonner une attractivité aux centres anciens*

Plus globalement, le SCoT recommande la revita-lisation des centres anciens, notamment à l'échelle des pôles-relais ruraux du SCoT. La valorisation des entrées de villes et villages, la lutte contre la dégradation du bâti, la reconquête des îlots dégradés, et le traitement de la vacance doivent en effet permettre de refonder l'attractivité résidentielle des centres anciens.

L'objectif est d'améliorer l'image des centres-bourgs **selon une approche intégrée**, prenant en compte les dynamiques des marchés immobiliers et en combinant les réflexions sur des formes d'habitat compatibles avec les modes de vie actuels, la dynamique commerciale (et notamment le commerce de proximité) et l'accès aux services, aux équipements et aux transports.

Il convient également de prendre en considération les centres anciens situés dans des périmètres protégés (zones classées), soumis à des règles spécifiques en termes d'urbanisme.

> *Adapter l'offre d'habitat aux besoins et à la capacité financière de ses habitants*

L'amélioration de l'attractivité résidentielle des Vosges Centrales implique de faciliter les parcours résidentiels des habitants à chaque âge de la vie, et de répondre à la diversité de leurs besoins, à la fois en termes de types d'habitat (individuel, collectif, intermédiaire), de statuts (accession, location), de typologies des logements (accueil des familles ou encore des personnes vieillissantes), de formes urbaines et de localisations.

Il s'agit en particulier de prendre en compte deux tendances socio-démographiques structurantes du territoire : le desserrement des ménages (de 2 ,18 personnes par résidences principales en 2014 à 2,03 en 2030 et +40 % de personnes seules) et le vieillissement de la population. C'est pourquoi **l'objectif de**

production diversifiée de logements est réaffirmé par le SCoT, qu'ils s'agissent notamment de :

> Adapter la typologie des logements au regard des besoins identifiés dans les différents niveaux de l'armature,

> Soutenir une offre de logements accessibles et adaptés au vieillissement, proches des commerces et services,

> Faciliter l'accession à la propriété, de maintenir une production de logements adaptées aux ménages aux revenus modestes,

> Répondre aux besoins des publics spécifiques.

Un effort particulier sera entrepris en milieu rural pour maintenir et rentabiliser les équipements publics.

En matière de logements aidés, l'objectif du SCoT est maintenir la part du parc locatif conventionné dans les résidences principales et de prioriser leur localisation au sein des pôles structurants de l'armature territoriale.

3-3 Disposer d'un appareil commercial dynamique et équilibré

> *Maintenir l'équilibre entre le commerce de centre-ville et de périphérie*

L'analyse des tendances récentes font état d'un bon niveau d'équipement et d'une diversité commerciale qui permettent d'attirer une clientèle au-delà des frontières du SCoT et d'échapper à l'emprise de l'agglomération nancéenne. Le territoire présente ainsi **une armature commerciale bien structurée et équilibrée sur le territoire.** Cependant, des signes de fragilisation du tissu commercial s'observent également : concentration des grandes et moyennes surfaces dans l'agglomération spinalienne, essor de la vacance notamment dans le centre-ville d'Épinal, recul du commerce de détail (en particulier dans l'alimentaire) dans certaines zones du territoire.

Le SCoT fixe comme objectifs de :

> **Maintenir l'équilibre** entre d'une part, les pôles commerciaux du centre-ville et des centres-bourgs et d'autre part, ceux de périphérie, et ainsi conforter l'armature commerciale existante,

> **Moderniser et requalifier les pôles commerciaux anciens**, et conforter l'attractivité commerciale du territoire grâce à des aménagements qualitatifs,

> **Améliorer la lisibilité des offres d'implantations** pour les différentes familles d'activités commerciales et artisanales.

À cette fin, le SCoT comprend un Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC) qui vise à :

> Afficher une stratégie de développement commercial et artisanal partagée à l'échelle de l'ensemble des communes du SCoT des Vosges Centrales,

> Favoriser le renforcement et la requalification de l'appareil commercial existant et de permettre sous conditions l'implantation de nouvelles enseignes notamment de rayonnement métropolitain nécessaires au maintien, au renouvellement voire au renforcement de son attractivité,

> Réguler les implantations commerciales nouvelles en favorisant la qualité des projets et leurs intégrations urbaines et paysagères dans le cadre d'un dialogue constructif avec les collectivités territoriales votantes en CDAC,

> Rendre plus lisible pour les professionnels du commerce et de l'artisanat les opportunités d'implantation et de développement commercial offertes par le territoire.

3-4 Préserver les ressources naturelles, la santé et le bien-être des habitants dans l'anticipation du changement climatique

> *Maîtriser la ressource foncière*

Si le rythme d'artificialisation des sols a eu tendance à ralentir au cours de la seconde moitié des années 2 000, il demeure relativement soutenu avec une moyenne de 55 hectares par an. En tant que garant de la bonne gestion des sols, le SCoT affirme **le principe d'une gestion économe et d'un usage rationnel de l'espace** et rend prioritaire fait de la lutte contre l'étalement urbain, c'est-à-dire le grignotage progressif et la régression des surfaces naturelles, agricoles et forestières.

La recherche d'un aménagement qui soit économe de l'espace passe par une stratégie de renouvellement urbain, de densification des tissus bâtis et d'optimisation de l'efficacité foncière des zones à urbaniser. Cette stratégie doit répondre aux grands enjeux tant environnementaux (écologie, climat, énergie) qu'économiques (agriculture, équipements publics). En la matière, les Vosges Centrales disposent d'importantes potentialités de densification dans le tissu artificialisé qui offre la possibilité de limiter l'étalement urbain et les coûts de construction en optimisant l'usage des équipements et des services.

Plus précisément, la stratégie foncière du SCoT des Vosges Centrales se déploie autour de deux axes transversaux :

> **La priorisation du renouvellement urbain sur l'extension,** grâce à la requalification des friches, la remise sur le marché des logements vacants, la requalification des bâtiments et des zones d'activités économiques…

> **L'encadrement des conditions d'extension urbaine**, les nouveaux espaces à urbaniser devant respecter un principe d'efficacité foncière et de performance énergétique (notamment via des démarches de type éco-quartier, éco-bourgs et éco-hameaux), ainsi que pour les urbanisations nouvelles à vocation d'habitat, la recherche de formes urbaines permettant d'optimiser la ressource foncière.

Ces orientations trouveront leur traduction opérationnelle dans le Document d'orientation et d'objectifs (DOO), qui fixera des objectifs chiffrés de limitation de la consommation d'espaces naturels et agricoles et de densité minimale moyenne pour les opérations nouvelles d'habitat.

> *Lutter contre le changement climatique et s'y adapter*

Avec un peu moins d'un million de tonnes équivalent CO_2 par an, pour une émission moyenne d'environ 6.8 tonnes par habitant par an, le territoire des Vosges Centrales a diminué ses émissions directes de 15 % sur la période 2002-2012. Cependant, l'objectif du facteur 4, qui permet de contenir le réchauffement climatique sous le seuil de 2°C à l'horizon 2100, implique une réduction des émissions de l'ordre de 3 % par an, soit un doublement des efforts observés sur le territoire. C'est pourquoi, dans le cadre de son engagement "Territoire à énergie positive pour la croissance verte", le SCoT vise d'une part, atténuer les effets du changement

climatique et d'autre part, mettre en place les mesures permettant aux territoires des Vosges Centrales de s'y adapter.

En matière d'atténuation, le SCoT vise à réduire les consommations d'énergie dans l'ensemble des choix d'aménagement : densités plus élevées des programmes d'habitat, mixité des fonctions dans les centres urbains, distances de parcours réduites entre habitat et activités, installation de réseaux de chaleur locaux mobilisant les ressources locales, etc. L'optimisation des transports en commun est recherchée, de même que l'utilisation des modes doux pour les déplacements de courtes distances. Le SCoT fixe également comme objectif d'amélioration de la performance énergétique du parc de logements existants et promeut la construction de logements moins consommateurs d'énergie. Les mêmes principes pour les bâtiments d'activités économiques ou commerciales et les principaux équipements (salles de sports, écoles, mairies, etc.) sont requis. Des réflexions spécifiques en lien avec les acteurs concernés seront initiées, notamment avec le secteur agricole.

En matière d'adaptation au changement climatique, une étude prospective sur l'impact d'un réchauffement du climat sur les différents secteurs d'activités est recommandée, de même qu'un plan de prévention.

> *Préserver la qualité de l'air du territoire*

L'amélioration de la qualité de l'air est un enjeu de société, au cœur de plusieurs thématiques croisées, y compris économique. Une commission d'enquête sénatoriale a ainsi estimé à 100 milliards d'euros le coût sanitaire et financier de la pollution de l'air (Source : Rapport du 15 juillet 2015). Si la qualité de l'air est globalement bonne sur l'ensemble du territoire des Vosges Centrales, le SCoT souhaite contribuer à une l'amélioration de la qualité de l'air extérieur et intérieur.

Concernant la pollution de l'air extérieur, des pics de pollution par les particules fines et l'oxyde d'azote sont en effet observés sur le territoire avec dépassement du seuil d'information et de recommandations et d'alerte pour les particules fines. La recherche d'une bonne qualité de l'air extérieur à l'échelle des Vosges Centrales repose en priorité sur la mise en œuvre du projet d'aménagement global défini dans le SCoT, notamment fondé sur la promotion des modes de déplacement décarbonés et plus globalement un urbanisme respectueux de la santé (notamment des populations sensibles) et concourant à la diminution des émissions de polluants et de gaz à effet de serre. L'objectif de renforcement de l'offre en équipements et services *(cf. orientation 2-2)* s'accompagne à cet égard d'une attention particulière pour que les nouveaux établissements recevant un public sensible (écoles, hôpitaux, maisons de retraite, etc.) soient localisés dans des zones dont la qualité de l'air n'est pas ou est peu dégradée. La prise en compte de l'évolution des valeurs réglementaires doit aussi permettre d'anticiper et d'accompagner les politiques de santé publique et de protection des milieux naturels. Par ailleurs

Concernant la pollution de l'air intérieur du bâti, le SCoT fixe comme objectifs, dans la construction et la réhabilitation des bâtiments :

> L'utilisation de matériaux bio-sourcés et non émetteurs de substances susceptibles de polluer l'air intérieur

> Le recours à des chaudières bois performantes (permettant de réduire les émissions de particules liées au bois).

> *Réduire la vulnérabilité du territoire face aux risques et aux nuisances*

Dans le respect des réglementations en vigueur, le SCoT prend en compte l'ensemble des risques naturels (sismique, inondation, mouvement de terrain, climatique), technologiques (installations industrielles, transport de matières dangereuses, sites pollués) et urbains (bruit, pollution lumineuse). La pollution lumineuse constitue une gêne pour les espèces nocturnes mais également pour l'être humain. En complément de la trame verte et bleue, une trame noire incitera à une adaptation de l'éclairage, notamment public, dans les zones les plus sensibles pour la biodiversité tout en assurant la sécurité des déplacements.

> *Préserver la qualité et la disponibilité de l'eau*

Richesse majeure du territoire, l'eau est une ressource qui répond à des multiples enjeux, écologiques, économiques et urbains. Pour y répondre, il est nécessaire d'avoir une approche intégrée de préservation et de protection de la ressource. La présence sur le territoire d'eaux minérales exploitées (la Vôge-les-Bains) et d'eaux destinées à la baignade (plan de Bouzey et Domaine des Lacs) est en particulier un atout pour le territoire. La préservation de la qualité de ces eaux doit être un point de vigilance constant et pris en compte dans tout aménagement situé à proximité ou en amont hydraulique de ces zones.

Trois objectifs sont poursuivis par le SCoT des Vosges Centrales :

> Aménager le territoire en respectant le cycle naturel de l'eau,

> Contribuer à la préservation des ressources en eau, sur le plan qualitatif et quantitatif.

> Assurer la sécurité dans l'approvisionnement en eau potable

La gestion concertée et intégrée des ressources en eau repose sur 5 axes majeurs :

> La préservation des milieux aquatiques, zones humides et zones naturelles d'expansion des crues inscrites dans la trame verte et bleue. En particulier pour les cours d'eau, il s'agit de retrouver un bon état écologique. Outre la qualité des eaux, cela nécessite de restaurer leur continuité écologique, de privilégier des aménagements écologiques des berges et de ménager aussi les espaces de mobilité latérale des cours d'eau dans le cadre de la préservation des zones d'expansion des crues.

> La mise en place des mesures visant à retenir les eaux pluviales dans leurs bassins versants (Rhin-Meuse et Rhône-Méditerranée-Corse).

> La prévention de l'érosion et du ruissellement, et la mise en place d'actions facilitant l'infiltration des eaux pluviales : en milieu agricole, en préservant voire en restaurant un maillage écologique (haies, mares, fossés, bandes enherbées.) ; en milieu urbain, en limitant l'imperméabilisation des sols et par une gestion adaptée des eaux pluviales.

> La poursuite des actions visant à réduire les pollutions urbaines, industrielles et agricoles, en particulier dans les aires d'alimentation des captages.

> Un objectif général d'économie de l'eau.

Cela nécessite aussi que la localisation et la conception des projets d'aménagement prennent en compte les capacités de gestion et de traitement des eaux usées et pluviales, les possibilités d'alimentation en eau potable par une eau de bonne qualité. Les zones inondables, zones d'expansion de crues et axes de ruissellement doivent également être pris en compte (dans le cadre des Plans de prévention des risques inondations (PPRi) : il s'agit d'une part, de ne pas accroître la vulnérabilité du territoire en exposant davantage la population et les activités à ces risques, d'autre part, de ne pas créer d'obstacles à l'expansion des crues.

> *Réduire et valoriser les déchets*

Le SCoT des Vosges Centrales s'inscrit dans la voie de la transition énergétique. Il fait de l'enjeu énergétique un axe majeur et transversal de son projet. Il souhaite voir émerger sur le territoire des projets novateurs en la matière pour dynamiser l'emploi et l'économie locale. Il encourage pour cela l'émergence d'une économie circulaire et les actions favorables à la réduction et à la valorisation des déchets en cohérence avec les objectifs définis dans le cadre des démarches nationales "Territoire Zéro Déchet, Zéro Gaspillage" et "Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte".

Plus précisément, le SCoT fixe comme objectifs :

> L'optimisation de la collecte sélective (déchets fermentescibles, textiles),
> La valorisation énergétique des déchets,
> Le développement des nouvelles filières de valorisation : biodéchets, déchets du BTP, boues de stations d'épuration, machefer),
> La maîtrise de l'enfouissement des déchets d'activités,
> La réduction de l'impact des transports de déchets,
> Les actions de sensibilisation des habitants et des entreprises dans ce domaine.

3-5 Produire des énergies renouvelables respectueuses du cadre de vie

> *Limiter et compenser les impacts environnementaux de la production en énergies renouvelables*

Dans le cadre de sa mise en œuvre, le SCoT fixe comme objectifs de limiter et compenser les impacts environnementaux de la production en énergies renouvelables.

La recherche de l'autonomie énergétique territoriale à l'horizon 2050 aura en effet un impact sur les paysages. L'essor des énergies renouvelables nécessite l'implantation d'infrastructures de production sur les cours d'eau, les espaces agricoles, sur les toitures des bâtiments et le long des voies de circulation.

Pour chaque filière d'énergies renouvelables, une exploitation non maîtrisée présente en effet des impacts et des inconvénients sur la biodiversité, sur l'économie locale, sur le voisinage (bruits, odeurs), etc. Ainsi, une exploitation abusive du bois-énergie peut nuire à la biodiversité et concurrencer les filières bois existantes (trituration et construction). La méthanisation présente des nuisances olfactives et réduit la vocation nourricière des terres agricoles. Les forages géothermiques peuvent présenter des risques d'effondrement. L'éolien impacte les paysages et peut nuire à la faune. L'hydraulique limite à la continuité écologique et sédimentaire des cours d'eau. La plupart de ces risques et nuisances sont connus des professionnels et maîtrisés, mais demeure inconnus des décideurs et de la société civile.

Il s'agit dès lors de préserver la biodiversité, les usages et les paysages par une intégration harmonieuse des systèmes de production énergétique. Afin de mieux concilier le déploiement sur le territoire des installations de production d'EnR&R avec la protection de la biodversité, la valorisarion des paysages et la cohabitation des usages des espaces, l'intégration des installations de production d'énergie renouvelable devra être anticipée le plus en amont possible, en recherchant l'adhésion la plus large au projet au niveau local, quel que soit le type d'installation et la filière concernée.

Les projets devront ainsi :

> Préserver les équilibres environnementaux,

> Veiller à l'intégration paysagère et architecturale des dispositifs de production d'EnR&R, et réfléchir aux choix d'implantation de ces infrastructures pour un impact minimum, notamment pour l'éolien et les unités de production solaire photovoltaïque au sol,

> Limiter le plus possible l'impact des installations de production d'EnR&R sur le fonctionnement des activités agricoles et sylvicoles, et le cas échéant mettre en œuvre des mesures de compensation,

> Favoriser l'acceptabilité sociale et environnementale de la production locale d'énergie, en concertation avec l'ensemble des acteurs et citoyens du territoire.

Pour mieux appréhender cette problématique et permettre aux élus et habitants du territoire de se projeter, le SCoT encourage une analyse prospective basée sur l'élaboration des plans de paysage intercommunaux, ainsi que le développement de partenariats avec des instituts de recherche et des universités autour du thème "Paysage et transition énergétique".

SCOT
Schéma de Cohérence Territoriale
SYNDICAT MIXTE
DU SCOT DES
VOSGES CENTRALES

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DES VOSGES CENTRALES
4 Rue Louis Meyer 88190 GOLBEY
Tél. : 03 29 32 47 96
Mail : syndicat@scot-vosges-centrales.fr
www.scot-vosges-centrales.fr

| Janvier 2020